2023

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

Sète AGGLOPÔLE méditerranée

ARCHIPEL DE THAU

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 3

II. SYNTHESE 4

III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 6

A. Environnement économique international 6

B. Environnement économique national 8

1. La conjoncture économique en France : les ménages 9

2. La conjoncture économique en France : les entreprises 10

IV. LOI DE FINANCES POUR 2023 11

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SAM EN 2023 – BUDGET PRINCIPAL 15

A. Les grandes masses budgétaires 2023 du budget principal 15

B. Section de fonctionnement 17

C. Section d'investissement 22

VI. LA DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE 26

VII. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE 29

A. La politique Ressources Humaines 29

B. Bilan à fin décembre 2022 29

C. Projections sur 2023 31

VII. PROSPECTIVE FINANCIERE (budget principal) 32

VIII. SITUATION BUDGETAIRE AGREGEE 2023 34

IX. LES PROJETS ET ACTIONS 2023 36

I. PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire dont le présent rapport a pour objet d'introduire est un moment essentiel dans la gouvernance politique de notre EPCI en ce sens qu'il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il constitue en cela un moment important de la vie démocratique locale durant lequel l'ensemble des conseillers communautaires peut, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en oeuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie ainsi sur le présent rapport qui présente :

- **Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de notre EPCI** : cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la loi de finances pour 2023. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la loi de finances est en effet lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Or, la crise sanitaire qui a secoué l'ensemble des sociétés à travers le monde en 2020 et 2021, le conflit russo-ukrainien en 2022 et la hausse concomitante des coûts d l'énergie ont fortement ébranlé les économies mondiales. L'inflation qui avait fortement reculé, revient à des niveaux historiquement haut et impacte fortement les citoyens au travers de la perte de pouvoir d'achat et des incidences sur leur vie quotidienne. De façon concomitante, les collectivités territoriales et leur groupements, acteur essentiel de la solidarité subissent en parallèle la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières qui tend à grever leurs marges de manoeuvre financières alors même qu'elles sont fortement sollicitées en ces temps de crise.

- **Les grandes orientations budgétaires proposées pour Sète Agglopôle méditerranée en 2023** en fonctionnement et en investissement : c'est notamment l'occasion de présenter les choix en terme de fiscalité et d'évolution des dépenses de fonctionnement et le volume envisagé pour les dépenses d'équipement.

- **Des éléments de prospective financière et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée :** ces informations doivent permettre au conseil communautaire de mesurer les perspectives et capacités financières de l'agglomération dans un horizon pluri annuel.

- **Des informations relatives aux ressources humaines** de Sète agglopôle méditerranée et notamment la politique de gestion des effectifs, le temps de travail, le niveau de masse salariale.

- **Les principaux projets et actions prévus par l'Agglomération en 2023** qui pourront être mise en oeuvre à travers les orientations budgétaires proposées.

II. SYNTHESE

➪ Le budget 2023 de Sète Agglopôle Méditerranée s'inscrit dans un contexte d'inflation élevée et de ralentissement de la croissance

Cela impacte fortement les dépenses de l'agglomération alors que le besoin en services publics et en investissements reste particulièrement prégnant, tout spécialement sur notre territoire.
Les dernières prévisions font porter la croissance en France à 0,7% en 2023 contre 2,6% en 2022.
Concernant « l'effet inflation, il devrait se traduire en 2023 par un triplement des dépenses énergétiques de SAM (+1M€), par des hausses de prix dans nos contrats de fournitures et services et de travaux et dans nos concessions, par la hausse des taux d'intérêt et par l'augmentation du point d'indice.
C'est donc un défi financier auquel sont confrontées les collectivités territoriales.

➪ La loi de finances 2023 impacte également les finances de l'agglomération:

Elle se traduit par une légère augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et en particulier au bloc communal (la DGF est ainsi abondée de + 320 M€).
Elle prévoit la reconduction du fonds de soutien aux collectivités (1,5 Md€) pour les collectivités confrontées à une situation de forte inflation, même si les règles d'éligibilité sont restrictives. Il est prévu également un « amortisseur électricité » dont SAM devrait profiter : l'État prendra en charge la moitié du surcoût sur les factures d'électricité au-delà d'un prix de référence de 180 euros le MW/h.
Un « fonds vert » doté de 2 milliards € est également institué pour financer les investissements en faveur de la transition écologique. SAM fera en sorte d'en tirer parti le plus possible compte tenu de son programme d'investissement.
A noter également que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), composante avec la CFE de la Contribution économique territoriale, est par ailleurs supprimée en 2 temps (2023 et 2024).

➪ Un budget d'investissement ambitieux dans tous les domaines pour répondre aux besoins du territoire

Les orientations budgétaires proposées pour Sète Agglopôle Méditerranée en 2023 sont guidées à la fois par le contexte ci-dessus mais aussi par l'important programme d'investissement qui est prévu pour le territoire. Sur le seul budget principal ce sont en effet plus de 40M€ qui sont proposés en dépenses d'équipement (contre 30M€ dépensés en 2022). Tous budgets confondus, ce sont près de 60M€ qu'il est prévu d'investir en 2023.

Ce programme répond à un besoin partagé par les communes de l'agglomération, de développement d'équipements et d'aménagements structurants sur l'ensemble du territoire.

Sur 2023 sont notamment prévus :

- Plus de 3 M€ d'investissements en matière culturelle : dont 2M€ pour la nouvelle médiathèque de Balaruc les Bains, 500K€ pour la construction d'oeuvres d'art dans les communes du territoire (sur un programme pluriannuel de 2M€), le début du projet de pôle culturel dans la cave coopérative de Mèze
- environ 3 M€ d'investissements dans le sport : avec, en particulier, le bouclage du projet de centre aquatique de la Gardiole à Gigean et le lancement du projet de nouveau centre aquatique à Frontignan - des travaux en matière d'eaux pluviales (environ 2M€) et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (environ 3,6 M€), des travaux sur les espaces naturels (475K€ environ)
- 5M€ environ de travaux en matière d'assainissement - 3,2 M€ pour le projet de transport en commun en site propre - 3,2M€ pour le pôle d'échange multimodal à la gare de Sète - environ 2M€ pour l'achat de bus électriques
- 400K€ pour le programme pluriannuel de schéma cyclable de l'agglomération
- 3M€ environ pour le centre d'enseignement supérieur
- 620K€ pour la rénovation de l'Eco site de Mèze
- 2,4M€ pour la requalification des Zones d'Activité Economique

Mais aussi :
- plus de 4M€ pour les subventions au parc public et au parc privé en matière d'habitat
- 500 K€ pour les aides directes aux entreprises
- 2,8M€ pour les subventions d'équipement versées aux communes
- 3,6 M€ pour les acquisitions foncières

➪ En fonctionnement, Sète Agglopôle Méditerranée interviendra fortement dans ses différents domaines de compétences avec quelques projets phares

En matière de développement économique et touristique et d'enseignement supérieur, SAM développera ses actions et activera ses différents outils pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire et permettre aux acteurs déjà présents ou en création de se développer et offrir un environnement favorable : animation de l'écosystème de l'économie bleue, développement de la toute nouvelle pépinière d'entreprises Flex, soutien aux commerces de proximité, animation du campus connecté, soutien à l'Office du Tourisme Intercommunal…

Concernant la mobilité, autre compétence phare de l'agglomération, la nouvelle concession offrira aux habitants de l'agglomération un réseau de transport public répondant aux différents besoins des habitants et des touristes en terme de déplacement sur le territoire. Le budget annexe transport bénéficiera d'une subvention d'équilibre de plus de 7M€ en 2023, en hausse du fait de l'indexation des prix.

L'agglomération continuera à assurer un fonctionnement optimal de ses différents équipements, en étant attentive à l'évolution des besoins de habitants du territoire. Ce sera le cas pour les équipements culturels (conservatoire, médiathèques, musées) et pour les équipements sportifs (les différents centres aquatiques, dont le tout nouveau à Gigean).

Parallèlement à cela, Sète Agglopôle Méditerranée continuera d'apporter un soutien important aux clubs sportifs de haut niveau (pour 1,3M€) et à la Scène Nationale (1,5M€) qui contribue au rayonnement du territoire tout en développant des spectacles « hors les murs » pour permettre l'accès au plus grand nombre. 2023 sera aussi marquée par la poursuite de la candidature, avec Montpellier, au label de Capitale Européenne de la Culture et par des opérations sportives dans le cadre du label Terre de jeux, en cette année pré-olympique.

➪ Le budget de Sète Agglopôle Méditerranée est prévu à un niveau d'environ 207 M€ en 2023 dont 123M€ pour le budget principal

Les orientations budgétaires pour 2023 visent à :

- permettre d'assurer le nécessaire programme d'investissement prévu (40M€ par en an en moyenne sur le budget principal jusqu'en 2026)
- faire face à la hausse d'environ 10% des charges de fonctionnement (liée principalement à l'inflation ou à des facteurs exogènes), tout en recherchant les économies là où elles sont possibles (plan de sobriété énergétique, réduction des frais d'études…)
- dégager une épargne nette de plus de 10M€ sur le budget principal en vue d'autofinancer une partie des investissements
- limiter le développement de l'endettement en vue de préserver la santé financière et les marges de manoeuvres futures de l'agglomération, avec un objectif de capacité de désendettement en dessous de 8 années en 2026 sur le budget principal.

Ces orientations amènent à proposer un recours limité au levier fiscal pour 2023 avec une hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 11,57% à 20,36% et une hausse de la taxe sur le foncier bâti de 2,33% à 4,1% (en rappelant qu'il est nécessaire de faire évoluer la 2ème taxe pour faire évoluer la 1ère).

➪ En conclusion

Dans un contexte de forte hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, Sète Agglopôle Méditerranée fait le choix d'assurer le plein exercice des services rendus à la population et de maintenir à un niveau élevé son programme d'investissement. A cette fin, outre l'optimisation de sa gestion, l'agglomération a recours au levier fiscal mais dans des proportions limitées pour le contribuable local, la mobilisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires permettant de réduire l'effort fiscal demandé aux résidents permanents du territoire de l'agglomération. En cela Sète Agglopôle Méditerranée préserve le financement de ses actions sur les prochaines années.

III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

A. Environnement économique international

L'année 2022 a été marquée par un ralentissement du PIB mondial associé à une hausse généralisée de l'inflation. Ce ralentissement de la croissance devrait se confirmer en 2023 avec une inflation qui devrait ralentir tout en demeurant élevé.

Prévisions de croissance

Croissance du PIB mondial

	2022	2023	2024
Monde	3,4%	2,9%	3,1%
Pays avancés	2,7%	1,2%	1,4%
Etats-Unis	2,0%	1,4%	1,0%
Zone Euro	3,5%	0,7%	1,6%
Allemagne	1,9%	0,1%	1,4%
France	2,6%	0,7%	1,6%

Source : FMI- janvier 2023

La croissance économique mondiale qui avait connu un fort rebond en 2021 (+ 5,8 %) suite à la sortie progressive de la crise sanitaire a ralenti en 2022 (+3,4%) et devrait atteindre un niveau plus faible en 2023. Les prévisions de janvier 2023 du FMI se veulent cependant un plus optimistes puisqu'il a relevé ses prévisions de croissance à 2,9% pour le monde en 2023 et non plus 2,7% comme estimé en octobre dernier.
La croissance estimée pour les 24 prochains mois reste malgré tout inférieure à la moyenne historique constatée entre 2000 et 2019 où le monde avait enregistré une croissance moyenne de 3,8%. La hausse des taux des banques centrales pour lutter contre l'inflation et la guerre en Ukraine continuent de peser sur l'activité économique. En zone euro, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,5 % en 2022 puis à seulement 0,7 % en 2023 sous l'effet du durcissement de la politique monétaire et du ralentissement de l'économie mondiale. Selon les projections, la croissance devrait rebondir à 1,6 % en 2024 à la faveur du redressement de la consommation et de l'investissement.

L'inflation devrait ralentir tout en restant à un niveau élevé

Après une inflation de 8,8 % en 2022 (moyenne annuelle), le FMI prévoit 6,6 % en 2023 et 4,3 % en 2024 mais restera au-dessus des niveaux enregistrés avant la pandémie (2017/2019) d'environ 3,5%.

En **zone euro**, un ralentissement de l'inflation est également attendu, mais il sera moins fort qu'aux USA : elle devrait atteindre 4% en fin d'année (contre 2% estimés pour les USA). Les tensions persistantes sur le marché du travail ne permettront pas un ralentissement plus important. Les subventions publiques joueront toutefois leur rôle dans cette décélération, comme cela a déjà pu être observé en décembre 2022, où l'inflation est repassée sous la barre des 10%.

Cette désinflation à venir est due en partie à la baisse des prix internationaux des carburants et des produits de base non énergétiques en raison de l'affaiblissement de la demande mondiale. En 2023, les prix du pétrole devraient chuter d'environ 16 %, tandis que les prix des produits de base autres que les combustibles devraient baisser en moyenne de 6,3 %.

Pour rappel, les tensions inflationnistes sont apparues dès 2021 dans les principales économies, en raison de la flambée initiale des prix de l'énergie dont l'origine est multiple : réouverture des marchés après la pandémie ; développement de goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ; hausse des coûts de fret. Les prix alimentaires ont également fortement augmenté dans de nombreux pays, la guerre

en Ukraine participant à renforcer ces pressions sur les prix. Les banques centrales concentrent aujourd'hui leurs efforts sur le rétablissement de la stabilité des prix, et le rythme du resserrement de leur politique s'est fortement accéléré avec, comme corollaire, le risque d'opérer des ajustements excessifs.

L'évolution des taux d'intérêt

Conséquences de cette spirale inflationniste et comme évoqué précédemment, la plupart des banques centrales ont relevé leur taux directeur[1]. A titre d'exemple, en Europe, la BCE a fixé à 2 % le taux d'inflation à moyen terme, impliquant dès lors un pilotage macroéconomique de la zone euro tourné principalement vers cet objectif. Enfin, le relèvement des taux d'intérêt devrait fortement impacter les finances publiques – et plus particulièrement les charges d'intérêts – des pays ayant fortement recours à l'emprunt pour financer leurs actions, alimentant ainsi la dégradation des soldes publics.

Projection courbe des taux

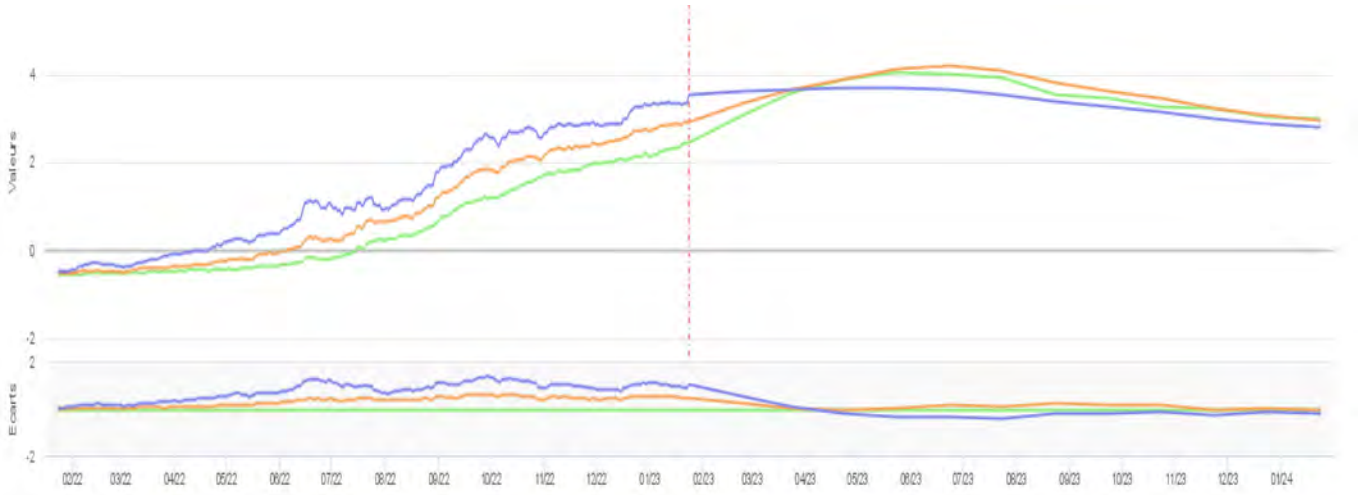

1 Les taux directeurs sont des taux d'intérêt à court terme utiliser par les banques centrales afin de piloter leur politique monétaire. Le principal taux directeur est le taux refinancement qui correspond à la rémunération des liquidités accordées aux banques commerciales. Ainsi, plus le taux est élevé, moins la demande de crédit est forte ce qui a pour effet de réduire la vitesse de circulation de la monnaie et à restreindre la masse monétaire, impliquant dès lors la baisse de l'inflation. Depuis le 21 décembre 2022, celui-ci est de 2,5 % (il était de 0,5 % fin juillet 2022, de 0% au mois de septembre 2019).

B. Environnement économique national

Fin 2022, le PIB de la France s'établirait à 2,6 %. En 2023 le gouvernement anticipe jusqu'à présent une croissance peu dynamique avec une hausse du PIB située à 1 % soit un niveau au-dessus des prévisions du FMI (0,7%) et de la Banque de France (0,3%).

L'inflation pour sa part atteint sur un an 5,9 % en décembre 2022. La banque de France2 anticipe pour 2023 une inflation qui se situerait à 4 % en année glissante sur le 4éme trimestre 2023. La hausse des prix des biens alimentaires et des produits manufacturés ne se normaliserait que progressivement et demeurerait élevée en 2023.

Les données macroéconomiques pour 2023 sont donc particulièrement dégradées, associant croissance atone et inflation.

Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)

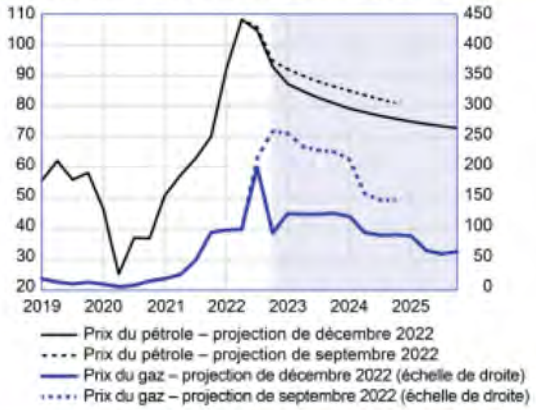

Source : Eurosystème jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystème sur fond bleuté.

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine

(volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)

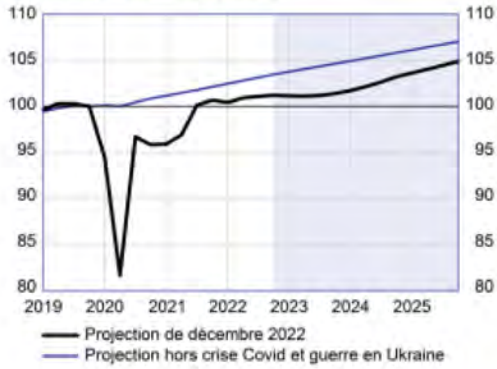

Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

1. La conjoncture économique en France : les ménages

L'année 2022 est une année de forte tension sur le pouvoir d'achat des ménages, lesquels ont été impactés par la hausse de l'inflation et du coût de l'énergie. Malgré le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.

Le revenu disponible brut des ménages (RDB) en euros courant évolue de + 2,6 % au 3ème trimestre (après 1,1% au second trimestre3) 2022.

Le pouvoir d'achat par unité de consommation augmente de +0,8 % après deux trimestres de baisse successives (-1,8 % au T1 et -1 % au T2).

Le maintien en 2023 du « bouclier tarifaire » associé à l'indexation d'une partie des prestations sociales sur l'inflation permettraient de limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages avec, là aussi, des situations contrastées en fonction des revenus et de la rigidité de leur panier d'achat. En effet, les personnes et familles aux revenus modestes et pour lesquelles l'achat de denrées alimentaire, l'achat d'énergie et le coût du logement occupent une part prépondérante, devraient continuer à être particulièrement impactées.

Le taux de chômage pour sa part se situe à 7,3 % au troisième trimestre 2022 (après 7,4 % au T2) Cette relative stagnation, malgré le dynamisme de l'emploi (+122 000 au 3ème trimestre après + 263 000 au 2nd trimestre) s'explique par une croissance parallèle de la population active renforcée par les mesures gouvernementales en faveur de l'alternance. Au premier semestre 2023, ce taux devrait demeurer stable à 7,3 %.

►1. Taux de chômage au sens du BIT

moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS

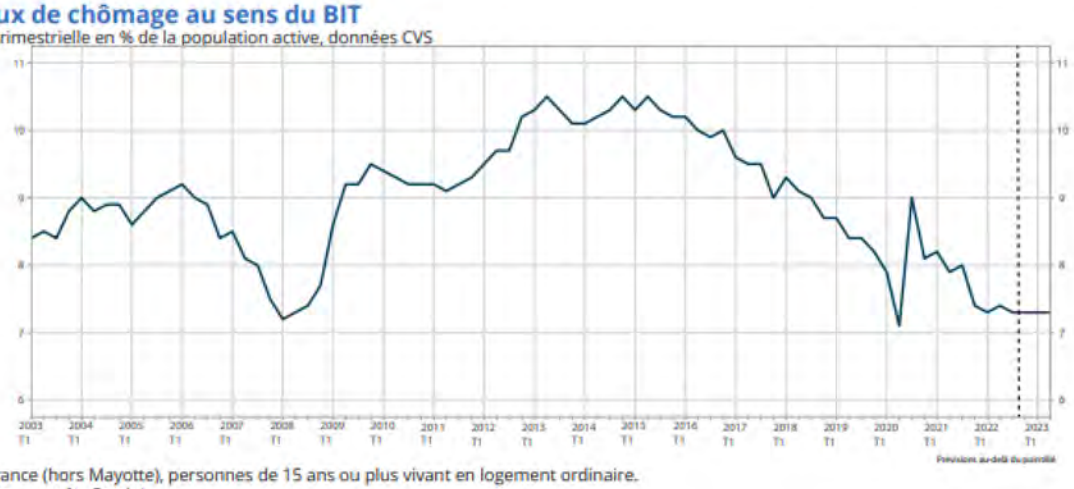

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi

Avec toutefois des disparités entre Départements

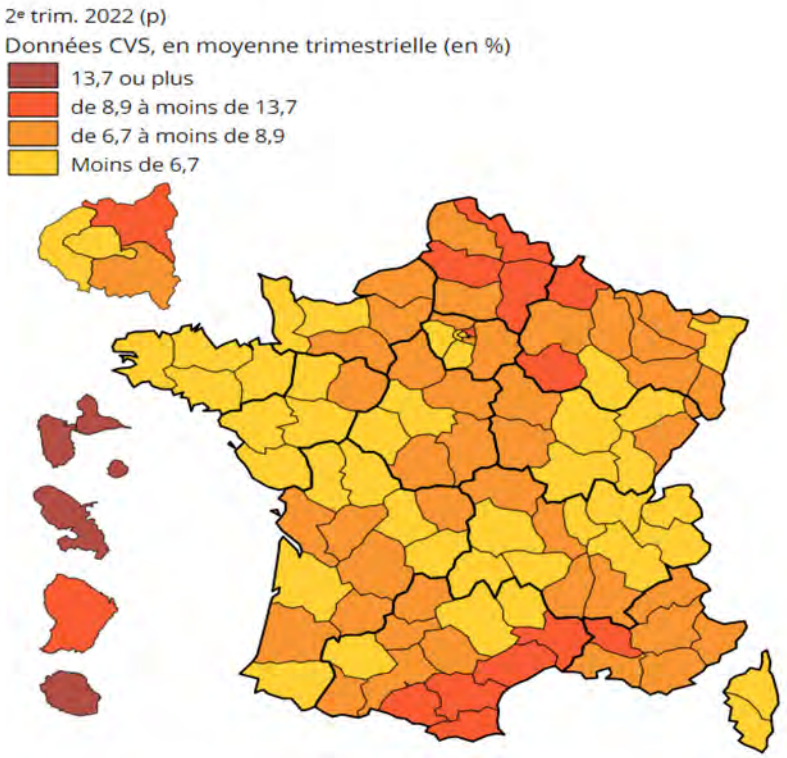

2. La conjoncture économique en France : les entreprises

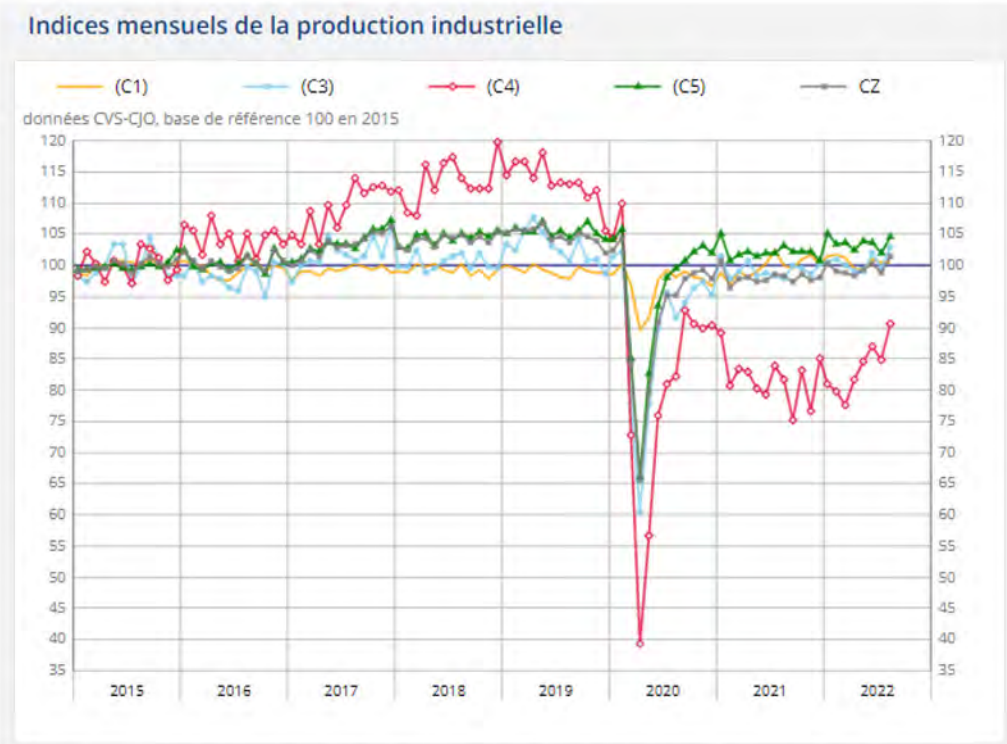

Légende : CZ : industrie manufacturière - (C1) : industries agro-alimentaires - (C3) : biens d'équipement - (C4) : matériels de transport - (C5) : autres industries.

En août 2022, la production rebondit dans l'industrie manufacturière (+2,7 % après -1,6 %) comme dans l'ensemble de l'industrie (+2,4 % après -1,6 %). En juillet 2022, la proportion d'entreprises industrielles déclarant des difficultés de recrutement atteint 67 %, un niveau inobservé depuis 1991 selon l'INSEE qui se traduit par une baisse des taux d'utilisation des capacités de production.

L'accumulation inédite de contraintes d'offre (accès aux matières premières, envolée du cours de l'énergie et du transport), conjuguée à la dynamique de la demande qui a suivi la crise sanitaire, a conduit à une envolée des prix de production dans l'industrie et l'agriculture mais aussi dans la construction. « En deux ans, entre juillet 2020 et juillet 2022, les prix de production ont ainsi augmenté d'un peu plus de 20 % dans l'industrie (hors énergie), et d'un peu plus de 35 % dans l'agriculture. Pour les services, moins directement exposés à la hausse des cours mondiaux, l'augmentation a été moindre (de l'ordre de +7 % entre le 2e trimestre 2020 et le 2e trimestre 2022), avec néanmoins de très vives augmentations par exemple pour le transport maritime et côtier de fret, dont les prix de production ont plus que doublé en deux ans »[4].

[4] INSEE : point de conjoncture du 7 septembre 2022

IV. LOI DE FINANCES POUR 2023

Présentation du budget général de l'Etat

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	5,7	1,6	1,2
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	**5,2**	**3,1**	**1,5**
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,6	8,0	4,6
Prix du baril de brent (en dollars)	71	103	90
Taux de change euro/dollar	1,18	1,06	1,02
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 501	2 642	2 763
Variation en volume (en %)	**6,8**	**2,7**	**1,0**
Variation en valeur (en %)	8,2	5,6	4,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)[1]	**2,3**	**0,0**	**0,9**
Dépenses de consommation des ménages (en %)	5,2	2,5	1,4
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	**11,4**	**1,4**	**0,9**
Exportations (en %)	8,6	6,8	2,7
Importations (en %)	7,8	6,6	2,5
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	**1,6**	**5,4**	**4,3**
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-85	-156	-154
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB)[2]	**-6,5**	**-5,0**	**-5,0**

Le gouvernement anticipe une croissance de 1% en 2023 et un déficit budgétaire équivalent à - 5% du PIB soit un déficit dégradé par rapport aux critères de Maastricht (- 3 %). Plusieurs mesures contribuent à accroître ce déficit : citons pour exemples le **bouclier tarifaire énergétique qui est prolongé en 2023**, et dont le coût brut est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 md€ ; la suppression de la CVAE sur deux années avec un coût net estimé à 7, 1 md€ en année pleine.

Présentation des soldes budgétaires des administrations publiques en 2023

En % du PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2023
Loi de finances initiale pour 2023				LPFP 2023-2027
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1)	-5,1	-4,2	-4,0	-4,0
Solde conjoncturel (2)	-1,4	-0,6	-0,8	-0,8
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-6,5	-5,0	-5,0	-5,0
Dette au sens de Maastricht	112,8	111,5	111,2	111,2
Taux de prélèvements obligatoires (y.c UE nets des CI)	44,3	45,2	44,7	44,7
Dépense publique (hors CI)	58,4	57,6	56,6	56,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1461	1522	1564	1564
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)[1]	2,6	-1,1	-1,5	-1,5
Principales dépenses d'investissement (en Md€)[2]			25	25
Administrations publiques centrales				
Solde	-5,8	-5,4	-5,6	-5,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	597	629	636	636
Évolution de la dépense publique en volume (%)[3]	4,1	0,0	-2,6	-2,6
Administrations publiques locales				
Solde	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Dépense publique (hors CI, en Md€)	280	295	305	305
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)[3]	2,8	0,1	-0,6	-0,6
Administrations de sécurité sociale				
Solde	-0,7	0,5	0,8	0,8
Dépense publique (hors CI, en Md€)	683	700	721	721
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)[3]	1,3	-2,6	-1,0	-1,0

La dette pour sa part dépasserait 111,2 % du PIB. Le taux des prélèvements obligatoires se situerait à 44,7 %, la dépense publique à 56,6 % du PIB (soit1 564 Md€ en volume). Nous noterons que les prévisions de déficit sont fortement hétérogènes en fonction de la nature des administrations concernées. Les déficits seraient portées principalement par les administrations centrales (–5,6 %), les administrations locales présentant un solde nul[5] et les administrations de sécurité sociale un solde positif (+0,8%).

[5] En vertu du principe de la règle d'or budgétaire les collectivités votent systématiquement un budget en équilibre, la section de fonctionnement ne pouvant être financées par le recours à la dette à la différence des administrations centrales.

Déficit public depuis 2007 et prévisions pour 2023-2027

En % du produit intérieur brut (PIB)

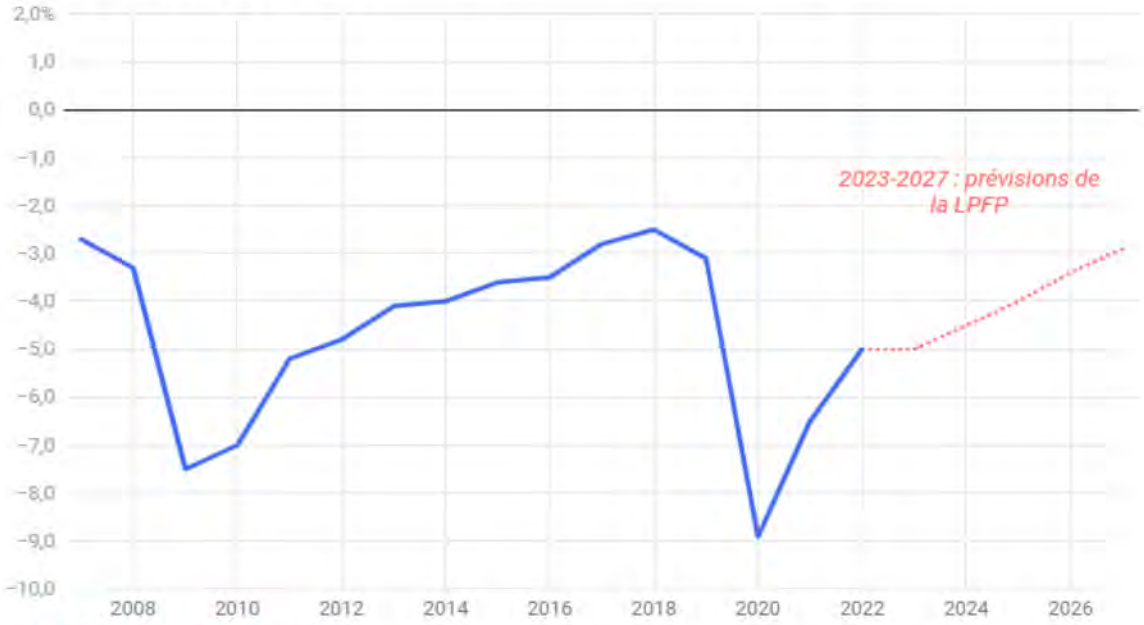

Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2021	LFI 2022	Révisé 2022	PLF 2023
Dépenses nettes[1]	**488,5**	**461,5**	**513,4**	**500,2**
dont dépenses du budget général	418,8	391,9	444,6	431,9
dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	43,4	43,2	43,8	43,7
dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	26,4	26,4	24,9	24,6
Recettes nettes	**317,0**	**307,7**	**340,1**	**345,1**
dont impôt sur le revenu	78,7	82,4	86,8	86,9
dont impôt sur les sociétés	46,3	40,0	59,0	55,2
dont taxe sur la valeur ajoutée[2]	95,5	98,4	102,1	97,4
dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques	18,3	18,2	18,0	16,8
dont autres recettes fiscales	56,9	48,6	49,3	58,0
dont recettes non fiscales	21,3	20,2	25,0	30,8
Solde des budgets annexes	**0,0**	**0,0**	**-0,1**	**0,1**
Solde des comptes spéciaux	**0,8**	**-0,1**	**0,8**	**-3,5**
SOLDE GÉNÉRAL	**-170,7**	**-153,8**	**-172,6**	**-158,5**

Principales dispositions de la Loi de Finances 2023 intéressant les collectivités territoriales :

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Conformément à la promesse du président de la république de supprimer cet impôt sur les entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), composante avec la CFE de la Contribution économique territoriale est supprimée.

Cette suppression interviendra en deux temps : en 2023, la cotisation due sera réduite de moitié par les entreprises concernées et, en 2024, définitivement supprimée, soit une économie annuelle globale pour les entreprises de près de 9,3 Md€.

Les collectivités bénéficiaires de cette taxe seront compensées selon les modalités suivantes :

- Compensation fixe calculée sur la base de la CVAE moyenne perçue à l'occasion des années 2020 à 20236,

- Une part variable correspondant à la dynamique positive de la TVA perçue par l'Etat au niveau national. Cette fraction ne sera toutefois pas affectée automatiquement à l'ensemble des collectivités bénéficiaires de la part fixe. En effet, cette fraction variable viendra alimenter un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les modalités de répartition seront définies ultérieurement.

Filet de sécurité sur les dépenses énergétiques

Le fonds d'aide aux collectivités mis en place à l'occasion de la LFR pour 2022 est reconduit en 2023. À l'instar du dispositif voté en LFR 2022, seuls les collectivités, communes ou départements, ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Toutefois le critère de baisse de l'épargne brute est ramené de 25 % à 15 %.

Amortisseur électricité

A ce dispositif dit « filet de sécurité » viendra s'ajouter un nouveau mécanisme appelé *« l'amortisseur électricité »* : l'État va prendre en charge la moitié du surcoût sur les factures d'électricité au-delà d'un prix de référence de 180 euros le MW/h. Cette mesure s'appliquera pour les contrats 2023, y compris ceux qui sont déjà signés .

Hausse de la DGF

Le montant de la DGF est fixé à 26 931 362 5497 €, en hausse de 320 M€ par apport au PLF présenté initialement au parlement par le gouvernement. En pratique, ce complément permet de financer les composantes de solidarité de la DGF (DSU, DSR pour les communes et dotation d'intercommunalité pour les EPCI) sans réfaction sur la dotation forfaitaire. La commune de Sète qui est bénéficiaire de la DSU devrait donc bénéficier de cet abondement complémentaire.

Fonds vert

L'Etat met en place un fonds d'accompagnement de la transition écologique, autrement appelé fonds vert, doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023. A cela s'ajoute une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un montant de 1 Md€.
6 L'année 2023 a été ajouté par amendement n° 3283 et repris dans la version du gouvernement à l'occasion de l'adoption du budget (partie recettes) par la procédure dîtes du 49-3.
7 Cette revalorisation de la DGF fait suite au dépôt de l'amendement n°3536.

Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Le périmètre e la taxe sur les logements vacants est étendus à plus de 4000 communes, impliquant en parallèle l'extension du périmètre de la majoration de la THRS. Le décret définissant les nouvelles communes éligibles est en préparation.

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERANNÉE EN 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Eléments de contexte

Les collectivités locales et notre EPCI en particulier subissent depuis plusieurs années de fortes contraintes financières qui pèsent de façon substantielle sur leurs budgets et leurs marges de manoeuvre.

La crise sanitaire sur la période 2020 et 2021 a mobilisé les services de l'agglomération sans commune mesure avec ce qu'elle avait connu par le passé. A cette crise sanitaire a succédé en 2022 une crise de l'approvisionnement énergétique entrainant une importante inflation des coûts de l'énergie et des matières premières qui s'est propagé à l'ensemble de la sphère économique.
Les fortes hausses des coûts induits par cette crise de l'approvisionnement nécessitent une adaptation rapide et volontariste des politiques publiques, conditions essentielles au maintien de la qualité des services publics.

A cet égard, Sète Agglopôle Méditerranée qui entend maintenir intact le service à la population développera dès 2023 une stratégie de sobriété énergétique, qui portera sur la réduction des consommations d'énergie et des consommables afin de réduire les impacts de ces hausses sur les marges de manoeuvre financières nécessaire à son action.

Outre ces efforts, Sète Agglopôle Méditerranée entend maintenir un programme d'investissement dynamique afin de répondre à la demande en matière d'équipements structurants qui participent à la qualité de vie et l'attractivité de l'agglomération.

A. Les grandes masses budgétaires 2023 du budget principal

Pour 2023, les résultats financiers de l'exercice antérieur seront intégrés8 au budget afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

Résultat 2022 (tous flux financiers, en M€)

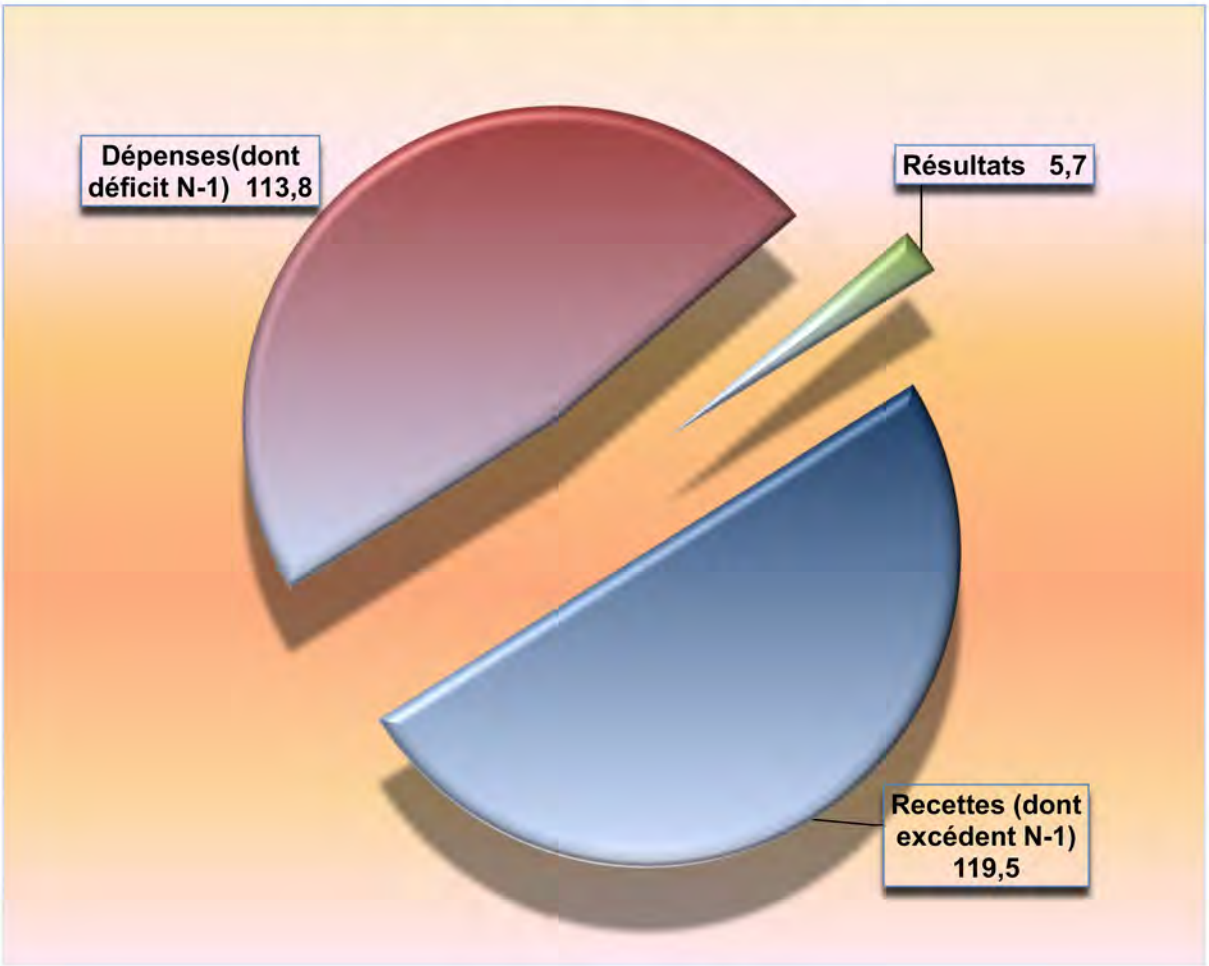

Le résultat consolidé fin 2022 est évalué à un solde positif de 5,7 M€, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2023 du budget principal de l'agglomération dont le volume d'investissement porté se situe à un niveau particulièrement élevé (40,3 M€).

8 Deux possibilités s'offrent aux collectivités et à leurs groupements lors de la phase d'élaboration budgétaire : soit intégrer les résultats de l'exercice en cours dès la phase d'élaboration du budget primitif soit intégrer les résultats à l'occasion d'une prochaine étape budgétaire (budget supplémentaire) qui a lieu à l'occasion du vote des comptes administratifs.

Les grandes masses (flux réels, en M€)

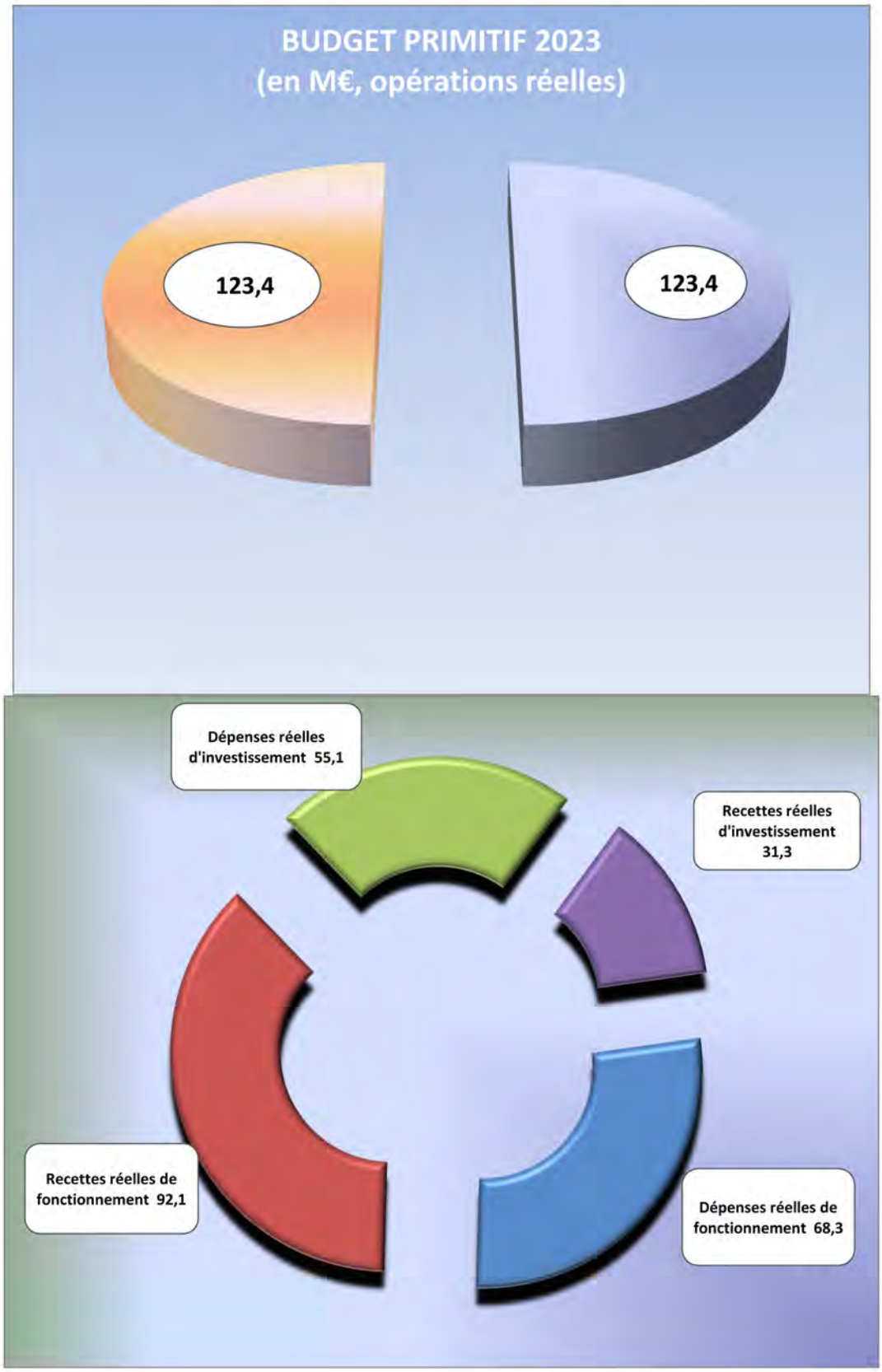

B. Section de fonctionnement

1. Dépenses réelles de Fonctionnement : 68,3 M€ :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

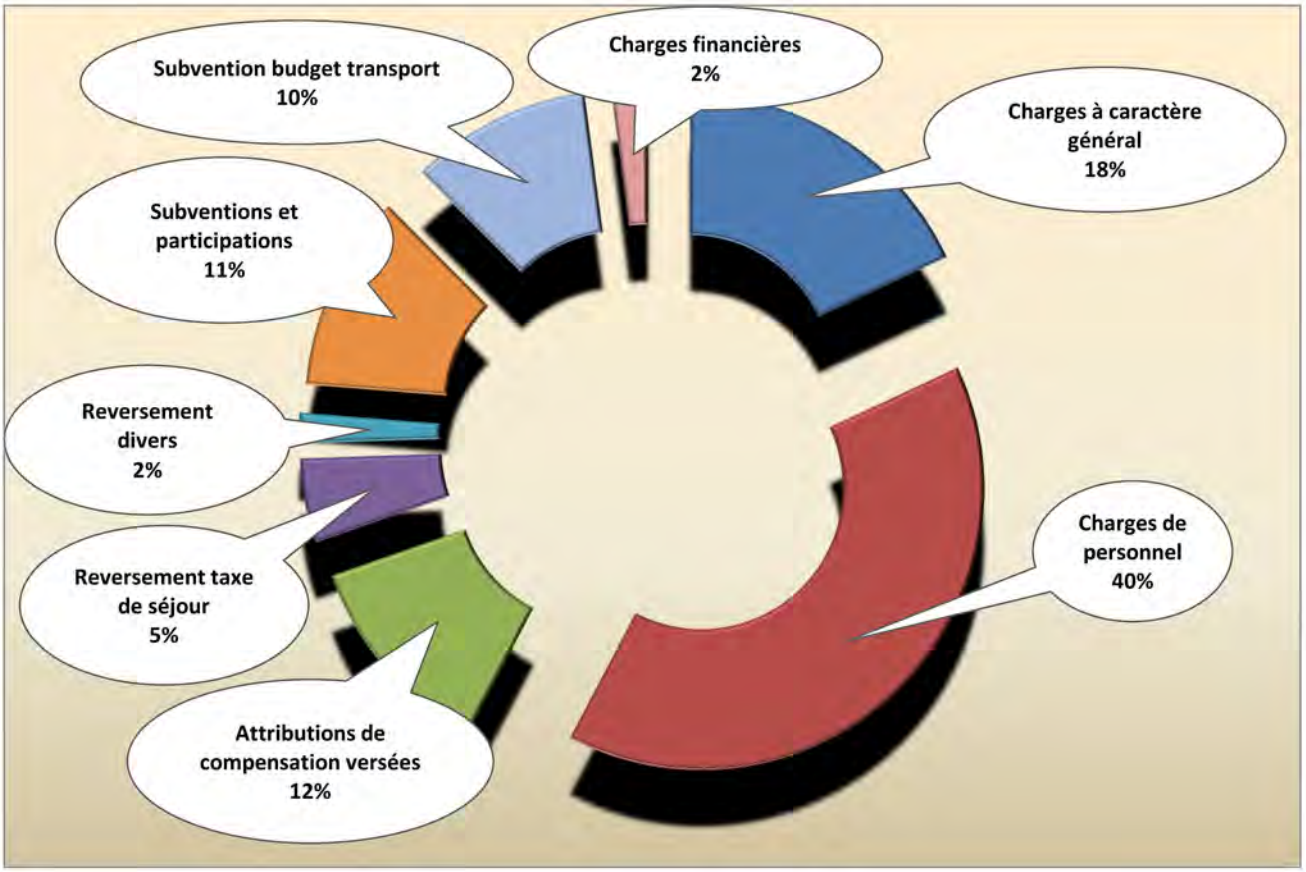

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (40 %) suivi des charges à caractère général (18 % correspondant aux fluides, contrats de prestions de services, etc.), des participations et subventions ainsi que des attributions de compensation.

Les principales subventions et participations versées (budget principal)

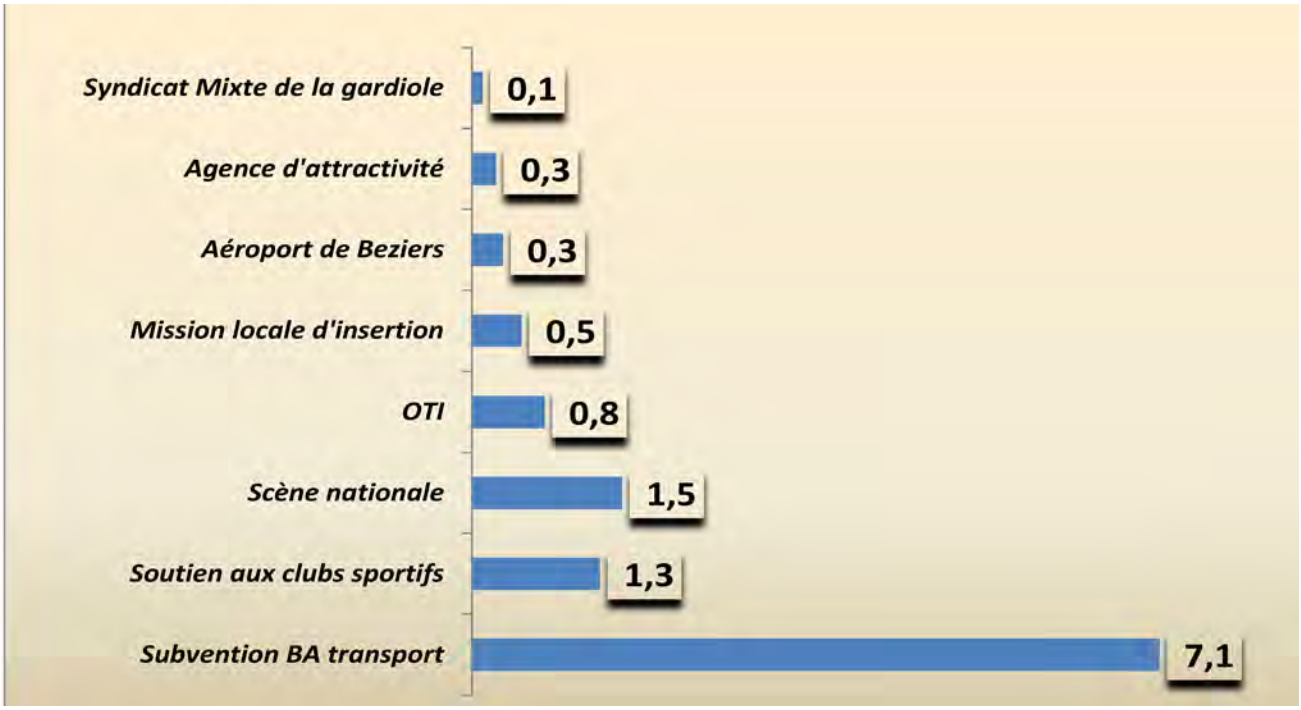

Les recettes exceptionnelles de taxe de séjour qui viennent très fortement améliorer les résultats de l'Office du Tourisme Intercommunal, permettent d'envisager une baisse exceptionnelle d'environ 800K€ en 2023 de la subvention à verser à cet organisme sans que cela n'obère le développement de l'Office.

Par ailleurs la subvention au FC Sète n'est plus en 2023 attribuée par SAM mais par la Ville de Sète, du fait du changement de division et de statut du club. Ce mouvement qui donne lieu à une évolution correspondante de l'Attribution de Compensation de la Ville de Sète, est neutre budgétairement.

A noter que la participation au SMBT sera quant à elle de 750K€ (+20K€ de reversement à CEPRALMAR)

Evolution 2018-2023 des dépenses de fonctionnement

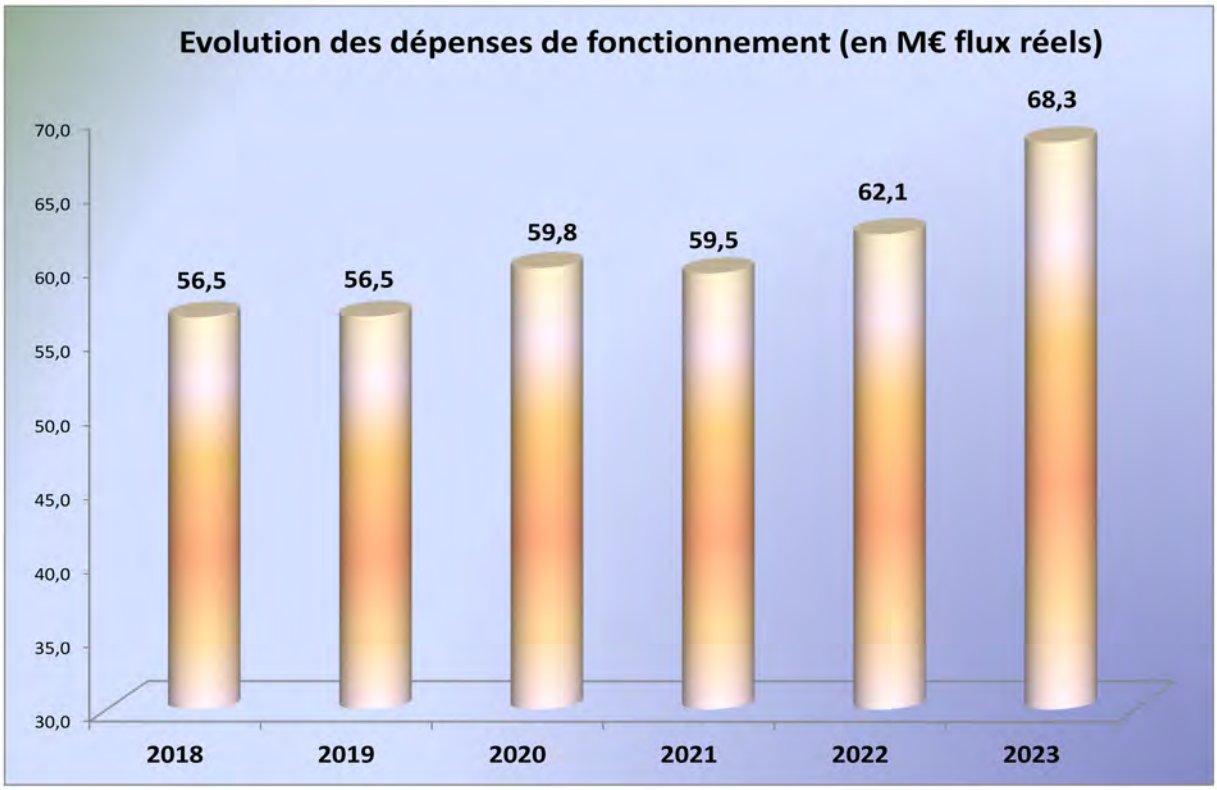

Cette forte dynamique (10 %) a plusieurs origines : en premier lieu, l'inflation constatée en 2022 se répercute sur l'achat de biens et de services en 2023. Ainsi, pour le seul poste de dépense relatif à l'électricité, ce sont près de 1 M€ de progression sur l'exercice.

La subvention d'équilibre versée au budget transport s'accroit pour sa part de 1,6 M€, la hausse du carburant impactant directement la contribution versée au délégataire.

L'ouverture de nouveaux équipements soit la pépinière FLEX et le centre aquatique de La Gardiole, génèrent respectivement + 60 k€ et+ 416 k€ pour les seules dépenses de fonctionnement courant.

Les charges de personnel augmentent quant à elles sous l'effet de plusieurs dynamiques : la hausse du point d'indice intervenu au 1er juillet 2022 ; l'ouverture de nouveaux équipements communautaires ; le renforcement en capital humain de certaines directions, en particulier, les directions mutualisées avec les autres communes (DRH, Finances, ADS) dont le périmètre d'intervention ne cesse de progresser.

Enfin, deux autres augmentations sont à mettre en perspective. D'une part la hausse du reversement de la taxe de séjour qui traduit une hausse parallèle de la perception de ladite taxe, opération comptabilisée en dépense et en recette et donc l'impact financier est neutre. D'autre part, la hausse des charges d'intérêts qui est corrélé avec la hausse du recours à l'emprunt sur les derniers exercices.

2. Recettes réelles de Fonctionnement : 86.4 M€

Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe ou transférée, constitueront la part essentielle des ressources de l'agglomération, soit 76,7 %. Les dotations qui sont constituées principalement par la DGF et les compensations fiscales versées par l'Etat représente le second poste de recettes, suivies des redevances tarifaires perçues auprès des usagers des services payants (piscines, médiathèques).

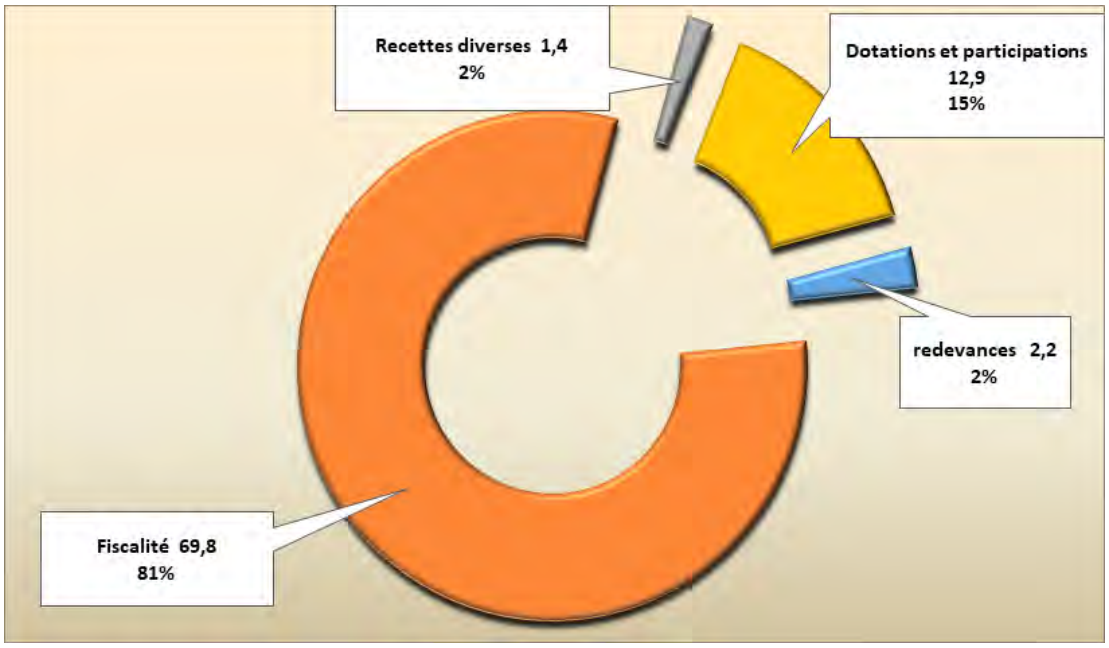

La fiscalité : la nécessité d'un recours modéré au levier fiscal dans un contexte de fortes contraintes financières

Les tensions importantes que subissent les collectivités locales et leurs groupements dans leur ensemble depuis maintenant 3 ans posent la question de l'accès aux ressources dans un contexte de hausse des prix et de stagnation des dotations de l'Etat. Ainsi, les collectivités locales se trouvent confrontées à des choix difficiles : assurer la continuité, voire l'extension des services proposés aux citoyens et maintenir un niveau d'investissement conséquent, tout en préservant leurs marges de manoeuvre financières.

Dans un tel contexte, Sète Agglopôle Méditerranée souhaite recourir, de façon limitée au levier fiscal. Afin de réduire l'impact sur le citoyen local, SAM mobilisera, en parallèle de la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux peut désormais fluctuer[9]. Pour rappel il est nécessaire de faire évoluer le taux de la taxe sur le foncier bâti pour faire évoluer celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, trois variables prépondérantes ont été projetées afin d'évaluer le produit de la fiscalité intercommunale strictement nécessaire à la couverture des hausses à prévoir sur ses charges de gestion :

- Evolution forfaitaire des bases fiscales estimées à 7,1 % en 2023 ;
- Hausse de 5,1 % de la taxe sur la valeur ajoutée transférée par l'Etat à l'EPCI.
- Evolution à la hausse du taux de foncier bâti et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Dans un tel cadre le taux de la taxe sur le foncier bâti augmenterait de 2,33 % à 4,1 %, et le taux de la taxe sur les résidences secondaires passerait de 11,57 % à 20,36 % ;

Evolution du produit fiscal

Produit fiscal large	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts ménages larges	**27 637 921**	**28 756 976**	**29 236 446**	**8 837 784**	**9 516 710**	**17 503 239**
Produit taxe sur les résidences econdaires	22 149 857	22 807 446	23 181 931	4 961 174	5 129 853	9 669 568
Produit FB	3 268 565	3 340 077	3 396 520	3 335 534	3 847 622	7 231 904
Produit FNB	78 847	99 087	91 684	82 674	82 527	150 115
Taxe additionnelle FNB	328 281	517 578	441 121	350 974	344 639	330 000
Compensations ménages	1 812 371	1 992 788	2 125 190	107 428	112 069	121 652
CET large	**19 916 175**	**20 831 009**	**21 196 754**	**21 641 653**	**22 558 223**	**23 334 184**
Produit de CFE	13 861 662	13 584 388	13 808 699	11 787 512	12 666 137	13 131 881
Produit de la CVAE	4 304 763	4 964 347	4 971 770	4 983 901	4 885 864	4 947 178
Produit de l'IFER	593 846	592 115	598 584	620 975	693 071	695 000
Produit de la TASCOM	1 145 304	1 149 707	1 217 795	1 304 829	1 193 279	1 195 000
Compensations CFE/CVAE	10 600	540 452	599 906	2 944 436	3 119 872	3 365 126
Rôles supplémentaires	463 826	838 880	568 734	575 754	1 149 150	600 000
Fonds de péréquation fiscaux	**1 224 027**	**1 433 650**	**1 484 199**	**1 570 952**	**1 567 414**	**1 570 000**
Solde FPIC	1 224 027	1 433 650	1 484 199	1 570 952	1 567 414	1 570 000
Dotation Globale de Neutralisation (DGN)	**-636 493**	**-677 054**	**-677 058**	**-699 631**	**-699 631**	**-699 631**
DCRTP	469 121	428 560	428 556	405 983	405 983	405 983
FNGIR	-1 105 614	-1 105 614	-1 105 614	-1 105 614	-1 105 614	-1 105 614
TVA transférée	0	0	0	20 426 276	22 407 948	23 550 753
Produit fiscal large	**48 605 456**	**51 183 461**	**51 809 075**	**52 352 788**	**56 499 814**	**65 858 545**

Evolution des taux de la fiscalité directe locale

TAUX D'IMPOSITION	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	20,36%
Taux Foncier bâti	2,11%	2,11%	2,11%	2,11%	2,33%	4,10%
Taux Foncier non bâti	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Taux Contribution foncière économique	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%

Les principales dotations :

Le montant des dotations versées par l'Etat devrait être en légère hausse en 2023, du fait notamment de l'abondement complémentaire des composantes péréquatrices (DSU, DNP) voté à l'occasion de la loi de finances (+ 320 M€).

Evolution des principales dotations versées par l'Etat

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	8 411 096	8 137 002	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 933 295
+ Compensations fiscales	1 822 971	2 533 240	2 725 096	3 051 864	3 231 941	3 486 777
= Dotations larges	**10 234 067**	**10 670 242**	**10 777 135**	**11 036 813**	**11 127 120**	**11 420 072**

Evolution des recettes de fonctionnement

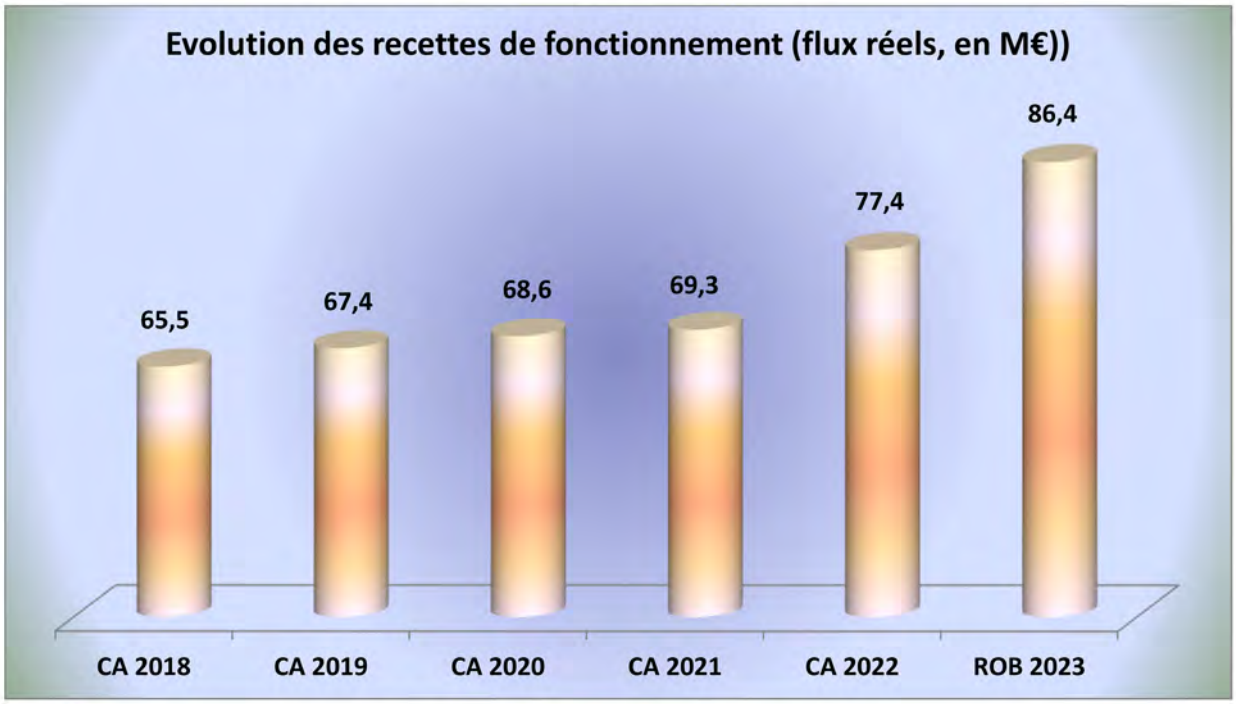

C. Section d'investissement

1. Les dépenses réelles d'investissement : 45,3 M€

Répartition 2023 des dépenses réelles d'investissement (en M€)

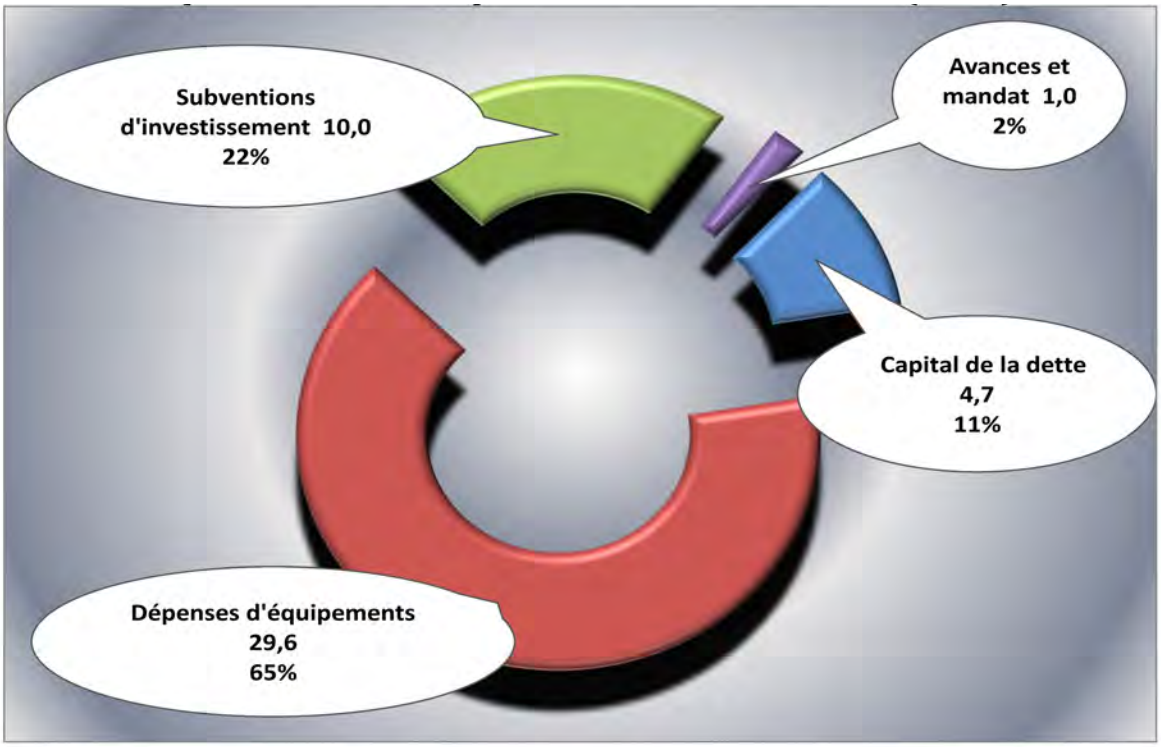

Le financement de l'investissement

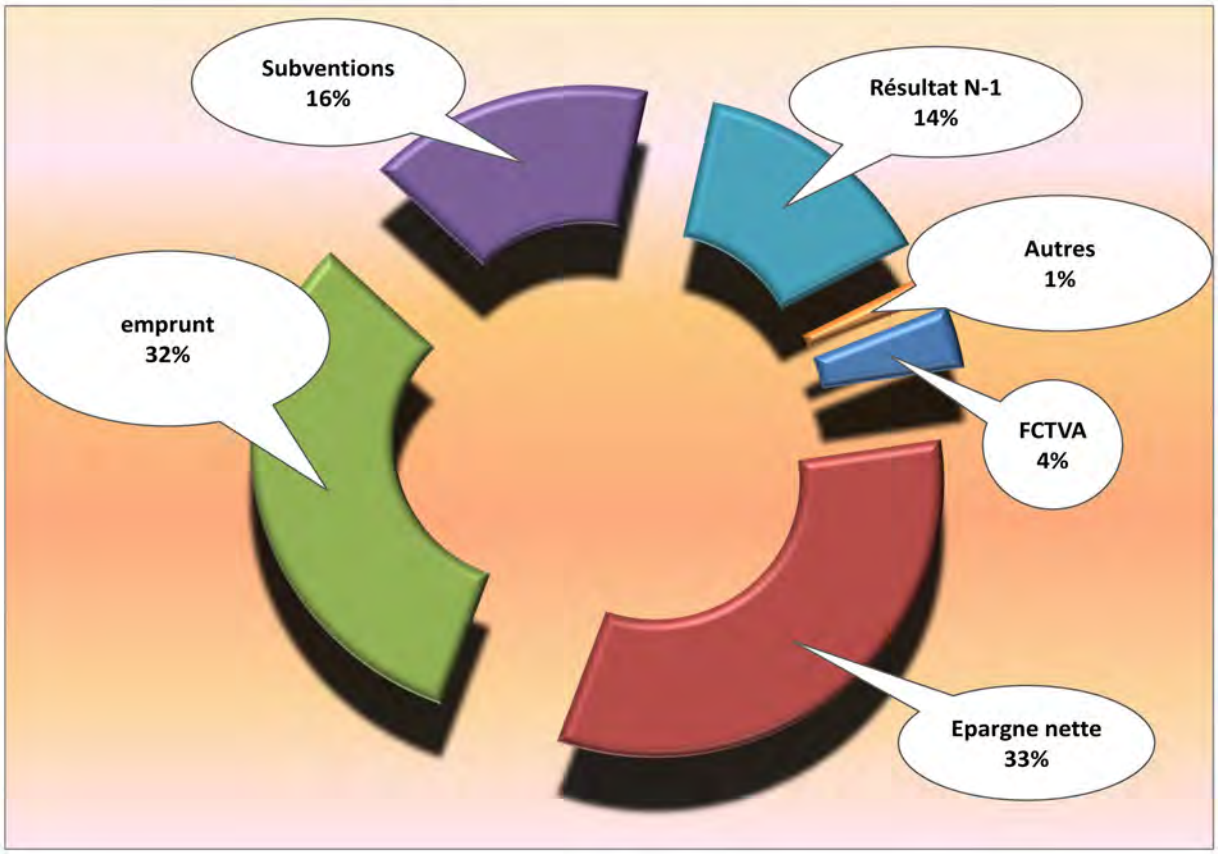

L'année 2023 sera, dans la continuité des exercices précédents, une année caractérisée par un effort exceptionnel en matière d'investissement. Les dépenses d'investissement portées par le budget principal sont évaluées à 40 M€, réparties entre les dépenses d'équipements portées directement par l'EPCI (30 M€) et les subventions d'équipements versées en soutien à l'investissement local (10 M€).

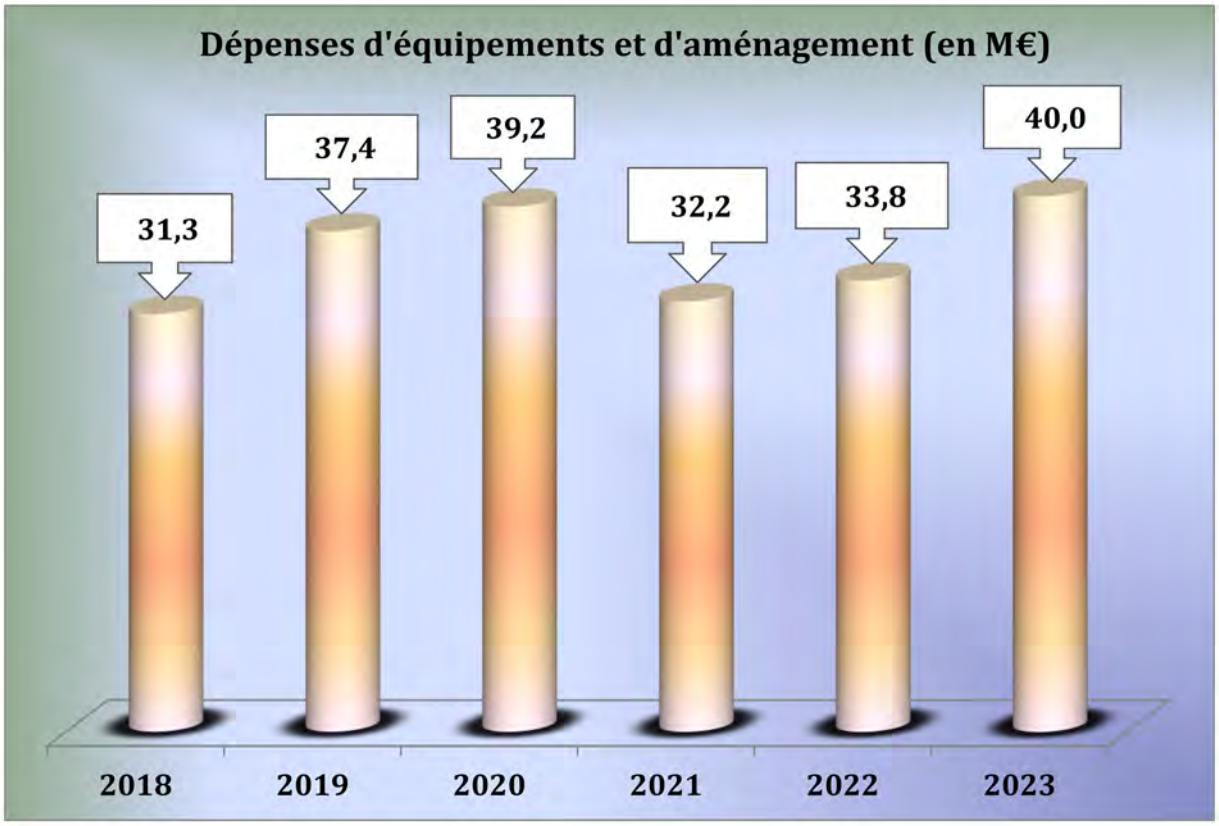

Le remboursement du capital de la dette est évalué pour sa part à 4,7 M€, en croissance constante sur les quatre derniers exercices, traduction du fort recours au levier de l'endettement pour financer la politique d'investissement dont le poids financier demeure à des volumes largement supérieurs aux EPCI de même strate.

En 2023, l'autofinancement sera la première source de financement de l'investissement (33 %) suivi du recours à l'emprunt (32 %), des subventions perçues (16 %) et du résultat 2022 (14 %).

Les principaux indicateurs financiers

Tableau financier 2018-2023						
	2018	2019	2020	2021	2022	DOB 2023
EPARGNE BRUTE	9 054 469	10 888 283	8 817 026	9 757 136	15 330 708	18 076 682
EPARGNE NETTE	8 215 600	10 026 435	6 950 907	6 872 868	11 330 572	13 376 682
résultat consolidé de fin d'exercice	905 567	8 880 267	5 429 927	6 503 274	5 699 429	0
Variation du fonds de roulement	-2 712 297	7 974 701	-3 450 340	1 073 347	-12 073 500	-5 699 429
couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour)	6	57	33	40	33	-
Recours à l'emprunt	6 000 000	21 200 000	18 000 000	15 440 000	10 000 000	12 870 211
stock de la dette au 31/12/N	17 452 826	39 659 048	53 773 256	66 328 988	72 328 851	80 499 062
Capacité de désendettement	**1,9**	**3,6**	**6,1**	**6,8**	**4,7**	**4,5**

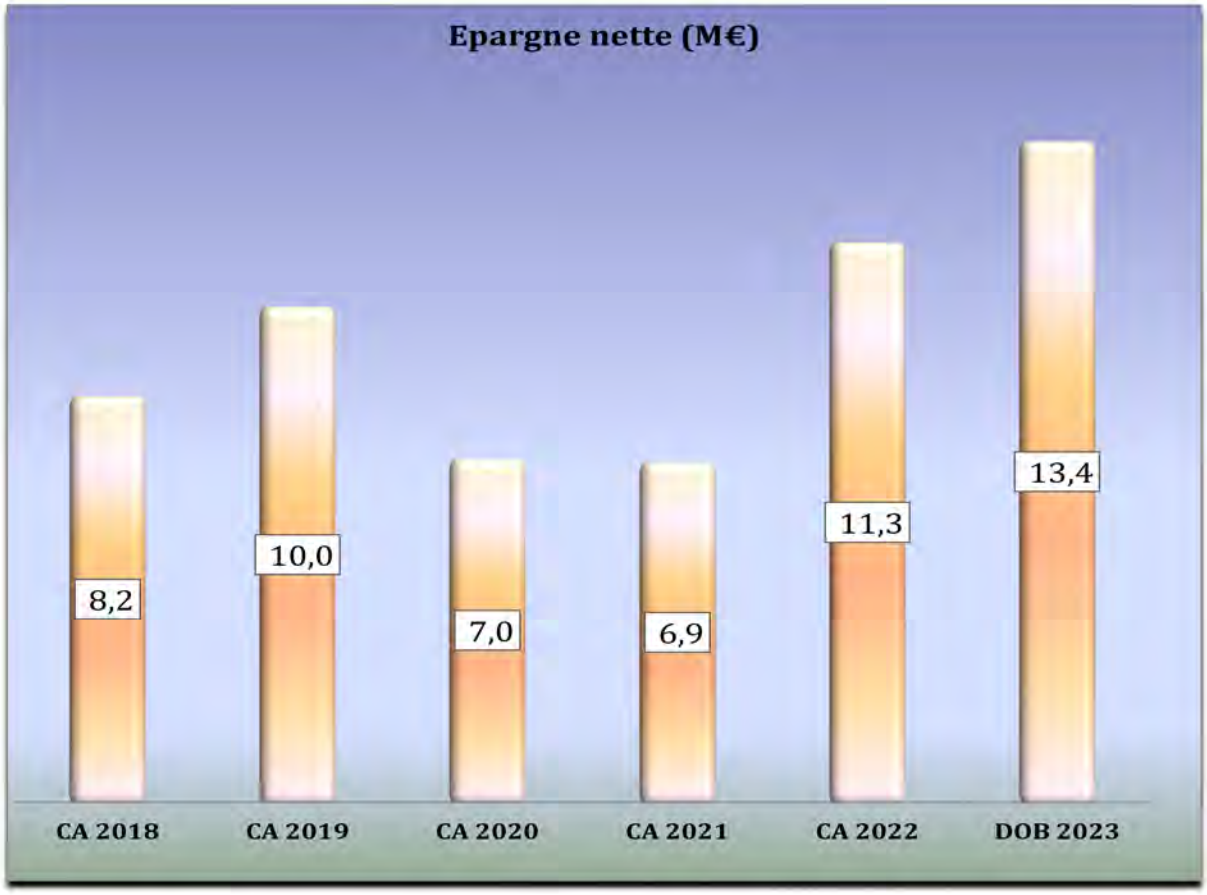

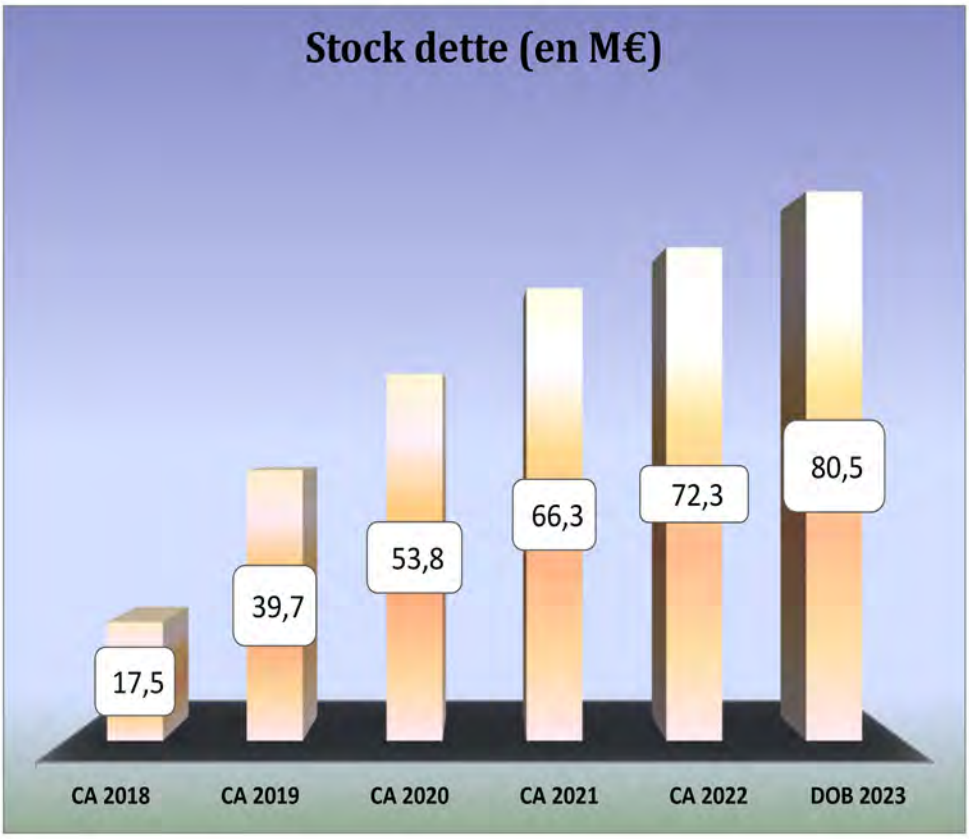

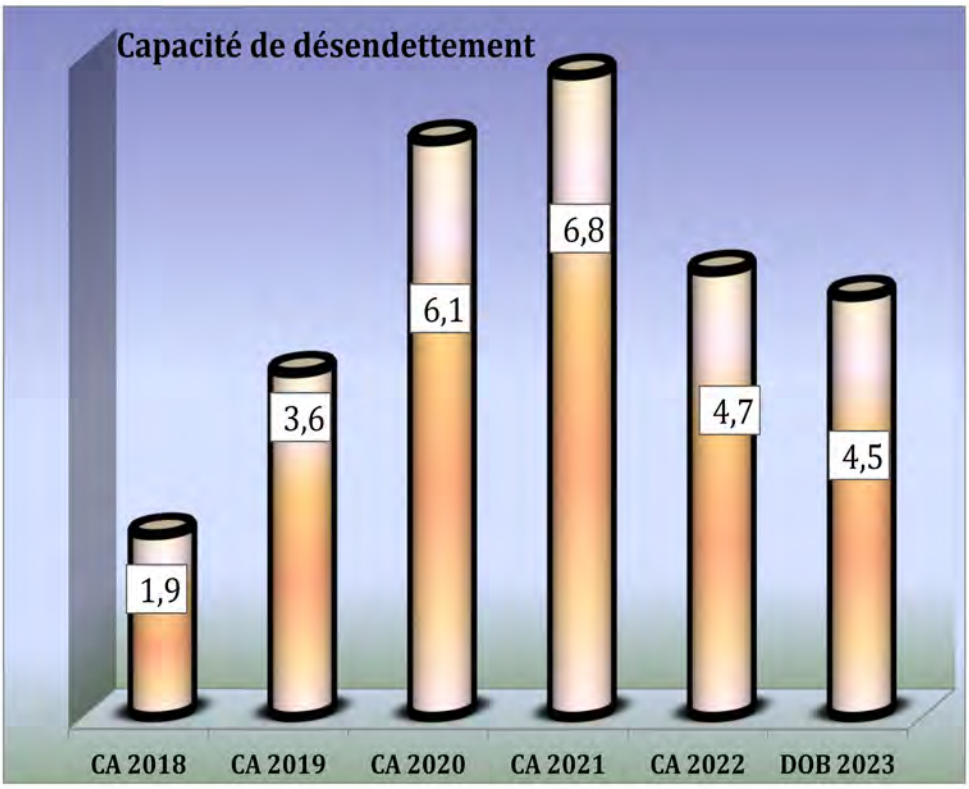

L'autofinancement net de l'EPCI (13,4 M€) a pour effet de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêts. Cette stratégie associant mobilisation mesurée du levier fiscal à un recours maitrisé à l'endettement permettra de soutenir un volume moyen annuel de dépenses d'équipement de 40 M€ et ce, jusqu'au terme du mandat.

Fin 2023, la capacité de désendettement serait de 4,5 années et le stock de la dette de 80 M€.

VI. LA DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE

Répartition de l'encours au 1er janvier 2023

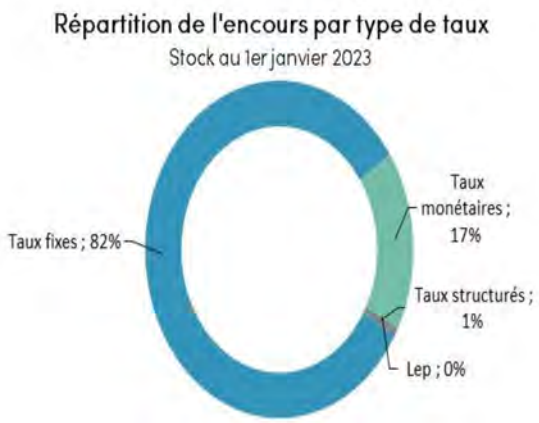

La dette de SAM est évaluée à 99 977 831 € tous budgets confondus au 1er janvier 2023 pour un taux de 1,65% et une durée de vie résiduelle moyenne de 16 ans et 6 mois.
83% de l'encours de SAM est contractualisé sur taux fixe permettant ainsi d'amortir la hausse des taux d'intérêts constatés en 2022 et qui devraient se poursuivre sur 2023. En 2022 l'agglomération anticipant la hausse future des taux a bénéficié en début d'exercice des opportunités de marchés et a souscrit des emprunts à taux fixe, mais également des taux monétaires caractérisés par de faibles marges. La totalité des emprunts souscrits sur taux fixe affiche un taux actuariel de 1,42%.

Position du contrat structuré

Au 1er janvier 2023, SAM détient un tirage sur taux fixe alternatif sur son budget Assainissement. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un ou deux index de référence.

Il s'agit d'un contrat structuré indexé sur l'écart entre des indices de la zone euro.

N° contrat	CRD au 1er janvier 2023	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 26-01-2023
200704-T01	941 674 €	14 ans et 11 mois	TFA 3,00% si (CMS 10-CMS2) >= 0% ; Sinon 5% - 5*(CMS10 – CMS2)	3E	3,08%	-0.457%

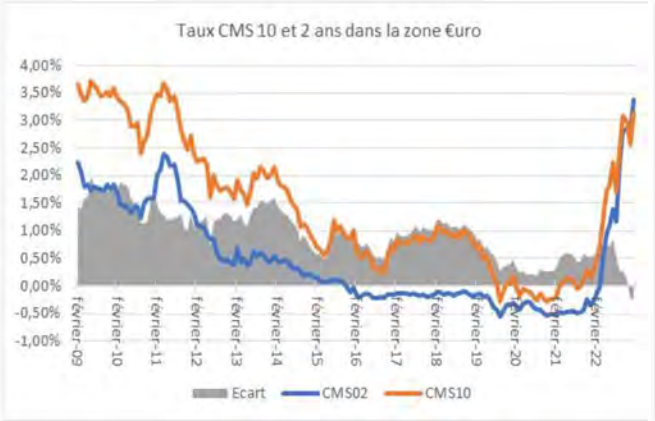

Le graphique ci-dessous montre la courbe des taux de CMS 10 ans (en orange) et 2 ans (en bleu) depuis le départ de la phase structurée en décembre 2009.

Ce contrat est adossé sur une stratégie dite « de pente ». L'EPCI paye un taux bonifié tant que l'écart entre le taux à 10 ans et le taux à 2 ans de la zone euro est supérieur ou égal à 0,00%.

La barrière sur ce contrat n'a jamais été franchie depuis sa mise en place mais l'évolution des taux indique qu'un franchissement est probable sur le premier semestre 2023.

Les marchés anticipent un franchissement de la barrière sur le premier semestre de l'année 2023. Un réaménagement de ce contrat est toutefois exclu, le coût de sortie étant trop onéreux en comparaison du risque financier.

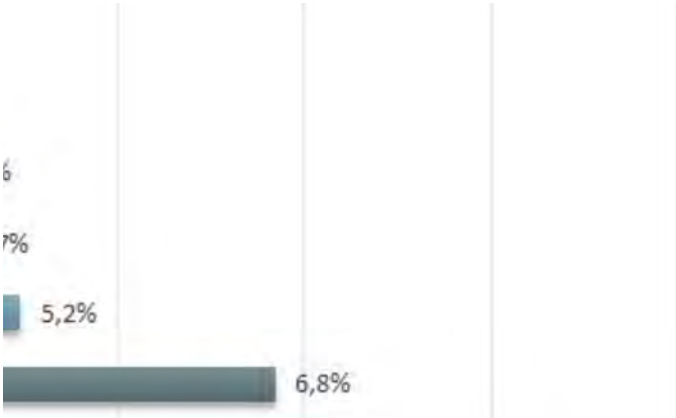

Répartition de l'encours :

L'Agence Française Locale apparaît comme le prêteur principal suivi de CLF/Dexia (les prêts souscrits initialement auprès de la Banque Postale sont transférés à cet établissement qui en assure la gestion). Dans ces données sont intégrées les deux lignes de trésorerie actives au 1er janvier 2023 et le reliquat disponible sur un emprunt OCLT.

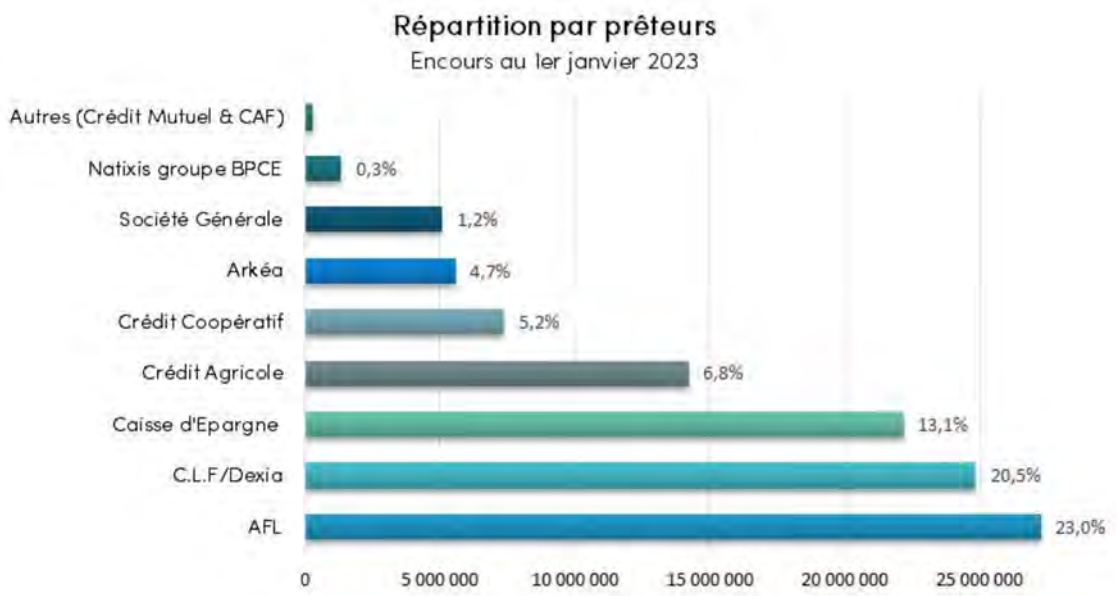

Informations relatives à chacun des budgets

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1er janvier 2023	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nbre de contrat	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	72 328 851 €	1,60%	17 ans et 4 mois	25	82% Fixe 18% Variable	12 870 211 €
Assainissement	11 016 894 €	1,92%	15 ans et 10 mois	15	83% Fixe 9% Structuré 8% Variable	3 214 642 €
Photovoltaïque	85 603 €	3,01%	4 ans et 8 mois	1	100% Fixe	-
Transport	4 560 066 €	1,25%	14 ans et 7 mois	5	85% Fixe 15% Variable	1 833 376 €
Collecte & Valo. Déchets	6 893 642 €	1,83%	12 ans et 3 mois	10	88% taux Fixe 12% Variable	-
Eau	5 092 773 €	2,25%	12 ans et 11 mois	20	68% Fixe 32 % Variable	684 221 €

Perspectives sur l'exercice 2023

Années	Budget constaté (chapitre 012)	Nombre d'agents au 31/12
2016	18 141 669 € soit + 34 %	416
2017	21 464 884 € soit + 15 %	472
2018	24 847 250 € soit + 13 %	574
2019	25 600 000 € soit + 3 %	577
2020	24 942 398 € soit -2 %	575
2021	24 055 812 € soit -3%	552
2022	25 542 596 € soit +6 %	599

En 2023, le besoin de financement au moyen de l'emprunt des différents budgets de l'agglomération est évalué à 18.602.450 € décomposé de la façon suivante :

- 12 870 211 € sur le Budget Principal (12 M€ déjà souscrits)
- 3 214 642 € sur le Budget Assainissement. Cet emprunt est simulé sur taux fixe 3,54%,
- 1 833 376 € sur le Budget Transport simulé à taux fixe à 3,54%,
- 684 221 € sur le Budget Eau Potable simulé à taux fixe à 3,54%.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2023 aurait les caractéristiques suivantes :

- Encours prévisionnel : 111 267 280 €
- Taux moyen : 2,23%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 16 ans et 10 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 78,82%
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 0,66%
- Répartition de la dette à taux variable : 20,52%

VII. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

A. La politique Ressources Humaines

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes budgétaires, Sète Agglopôle Méditerranée a souhaité définir des orientations en matière de politique ressources humaines. Il s'agit, dans le cadre de la relecture des politiques publiques, de définir des orientations stratégiques tout en visant l'objectif de maîtrise des coûts et d'adaptation de la masse salariale.

Cette démarche est rendue possible par une gestion renouvelée de nos ressources humaines, fondée sur une vision plus prospective, et un accompagnement des évolutions structurelles de notre manière de produire le service public aux habitants du territoire.

Cette nouvelle approche, portée collectivement par l'ensemble des services, vise à anticiper ces évolutions, pour permettre d'adapter nos effectifs, nos métiers et compétences.

La mobilité interne et l'accompagnement des parcours professionnels sont dès lors priorisés. Une véritable réflexion est opérée sur le redéploiement interne, la formation continue et la gestion des compétences déjà existantes, avec une meilleure connaissance des profils, des compétences, des besoins, des souhaits d'évolution des agents, pour faciliter la mobilité et l'encourager.

Des moyens d'accompagnement au changement sont également mobilisés pour permettre aux managers et aux agents de s'adapter à ces évolutions, par le recours à des dispositifs de formation spécialement conçus, et par la mobilisation en appui des directions opérationnelles des expertises des services ressources. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la conception des organisations et des environnements de travail afin qu'ils soient favorables en matière de conditions de travail pour nos agents.

L'embauche de nouveaux personnels restera limitée ces prochaines années. Cela induira la poursuite du travail mené quant au redéploiement des effectifs, pour une intervention à périmètre de compétences constant avec des moyens humains ajustés.

B. Bilan à fin décembre 2022

➪ L'évolution de la masse salariale et des effectifs du budget principal de 2016 à 2022

Années	Budget constaté (chapitre 012)	Nombre d'agents au 31/12
2016	18 141 669 € soit + 34 %	416
2017	21 464 884 € soit + 15 %	472
2018	24 847 250 € soit + 13 %	574
2019	25 600 000 € soit + 3 %	577
2020	24 942 398 € soit -2 %	575
2021	24 055 812 € soit -3%	552
2022	25 542 596 € soit +6 %	599

A noter qu'en 2021, il s'est produit les mouvements suivants :

- Arrivée d'agents de la Ville de Sète dans le cadre de la nouvelle organisation mutualisée, se traduisant par une hausse des effectifs et de la masse salariale du budget principal, compensée par une ponction sur l'attribution de compensation de la Ville de Sète
- Transfert d'agents du budget principal vers les nouveaux budgets annexes déchets et eau, d'où une baisse des effectifs et de la masse salariale sur le budget principal
- Au total avec ces différents mouvements les effectifs du budget principal se sont réduits en 2021
- En 2022, la prise en compte en année pleine de effectifs et de la masse salariale intégrés dans le cadre de la nouvelle organisation mutualisée, explique la hausse par rapport à 2021.

Structure des effectifs payés au Budget Principal M57 (au 31/12/2022)

PERMANENTS	Titulaires et stagiaires	490
	CDI	41
	CDD	6
	Total	**537**
NON PERMANENTS	CDD	14
	occasionnel	13
	Apprenti	6
	PEC	1
	Vacataires	20
	Total	**46**

Catégories Hiérarchiques

Le régime indemnitaire

Régime Indemnitaire moyen sur les 12 derniers mois

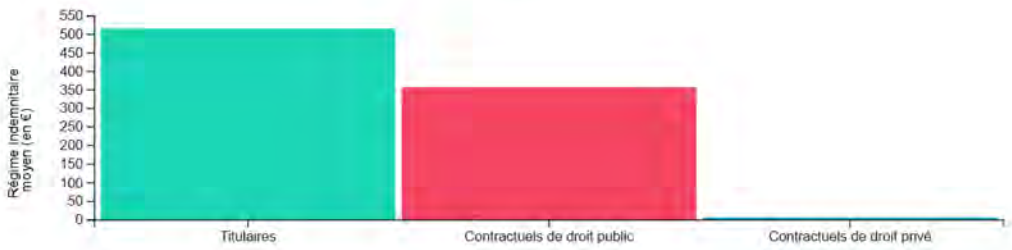

Regroupement Profils	RI Moyen	Evolution (en %) par rapport à févr. 21 - janv. 22	Montant total RI entre févr. 22 et janv. 23	% RI sur rémunération
Titulaires	516	-3,17 %	3 778 695	19,58 %

➪ Durée effective du travail

Conformément à la loi du 6 août 2019, la durée annuelle du travail au sein de la collectivité sera bien conforme, en 2023, aux 1607 heures annuelles, soit l'équivalent des 35 heures hebdomadaires. Cela s'est notamment traduit en 2022 par la suppression de 2 jours de congés exceptionnels.

C. Projections sur 2023

➪ Hypothèses retenues pour 2023

Pour l'élaboration du budget 2023, l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité **(GVT)** ainsi que l'impact futur des revalorisations des grilles indiciaires sont à prendre en compte.

Par ailleurs, l**a revalorisation du point d'indice de +3.5%** au 1er juillet 2022 a augmenté automatiquement la masse salariale de SAM sur une année pleine de 900K€ tous budgets confondus (+700K€ pour le seul budget principal). L'impact de cette mesure sur 2023 par rapport à 2022 sera donc de +450K€ tous budgets confondus et de +350K€ pour le seul budget principal.

La projection de masse salariale prend également en compte des prévisions de départs à la retraite et d'arrivées.

Concernant **les départs à la retraite**, le calendrier prévisionnel indique un ralentissement du nombre de départs prévus sur l'année 2023. Une hypothèse de 16 départs en 2023 au budget principal est retenue.

Du côté des **arrivées en 2023**, l'accent sera mis sur :

- Sur le budget principal : le nécessaire recrutement de personnels pour assurer le fonctionnement de nouveaux équipements comme le centre aquatique de la Gardiole, le remplacement d'agents dans les services techniques, le renforcement de certains services supports pour assurer le service aux communes (RH, finances, ADS, DSI), le soutien à certaines missions (logement, commerce, politique de la ville…)
- Sur les budgets annexes : la mise en oeuvre de la réorganisation du service déchets

Le budget 2023 consolidera par ailleurs la politique salariale (valorisation statutaire et de l'engagement professionnel des agents, via une gestion individualisée des carrières et du régime indemnitaire) et sociale (budget d'action sociale développé et amélioré avec la mise en place d'une carte cadeaux, avec le renouvellement du marché, mise en place du forfait mobilité durable en 2022) portée par SAM.

➪ Projection de la masse salariale sur 2023

Budgets	Projections 2023
M57 (dont GEMAPI)	27,1 M€ (420 K€)
M57 Déchets	5,9 M€
M49 Assainissement	1,1 M€
Eau	430 K€
M43 Transport	310 K€
M4 FOUILLES	272 K€
TOTAL tous budgets Chapitre 012	**35,1 M€**
ELUS Total chapitre 65	685 K€

En prenant en compte les différentes hypothèses ci-dessus, le budget projeté de la masse salariale pour 2023 s'élève ainsi à environ 35M€ tous budgets confondus dont 27,1M€ pour le seul budget principal (+6% par rapport à 2022).

VII. PROSPECTIVE FINANCIERE (budget principal)

Le rapport d'orientations budgétaires est ainsi l'occasion de présenter de façon générale les projections financières pluri annuelles dans le cadre d'hypothèses partagées et ce afin d'alimenter au mieux le débat public.

Hypothèses de construction du scénario prospectif :

- Volume d'investissement annuel de 40 M€ en moyenne sur la période 2023-2026
- Evolution des charges à caractère général de 1 % en moyenne et en montant réel sur la période hors ouverture de nouveaux équipements.
- GVT (glissement vieillesse technicité) + 1 % en moyenne, recrutements limités aux seuls emplois induits par l'ouverture des nouveaux équipements,
- Evolution de bases fiscales indexées sur l'inflation (idem pour l'évolution de la TVA)
- Mobilisation du levier fiscal (taxe sur les résidences secondaires et taxe sur le foncier bâti) en 2023 uniquement.

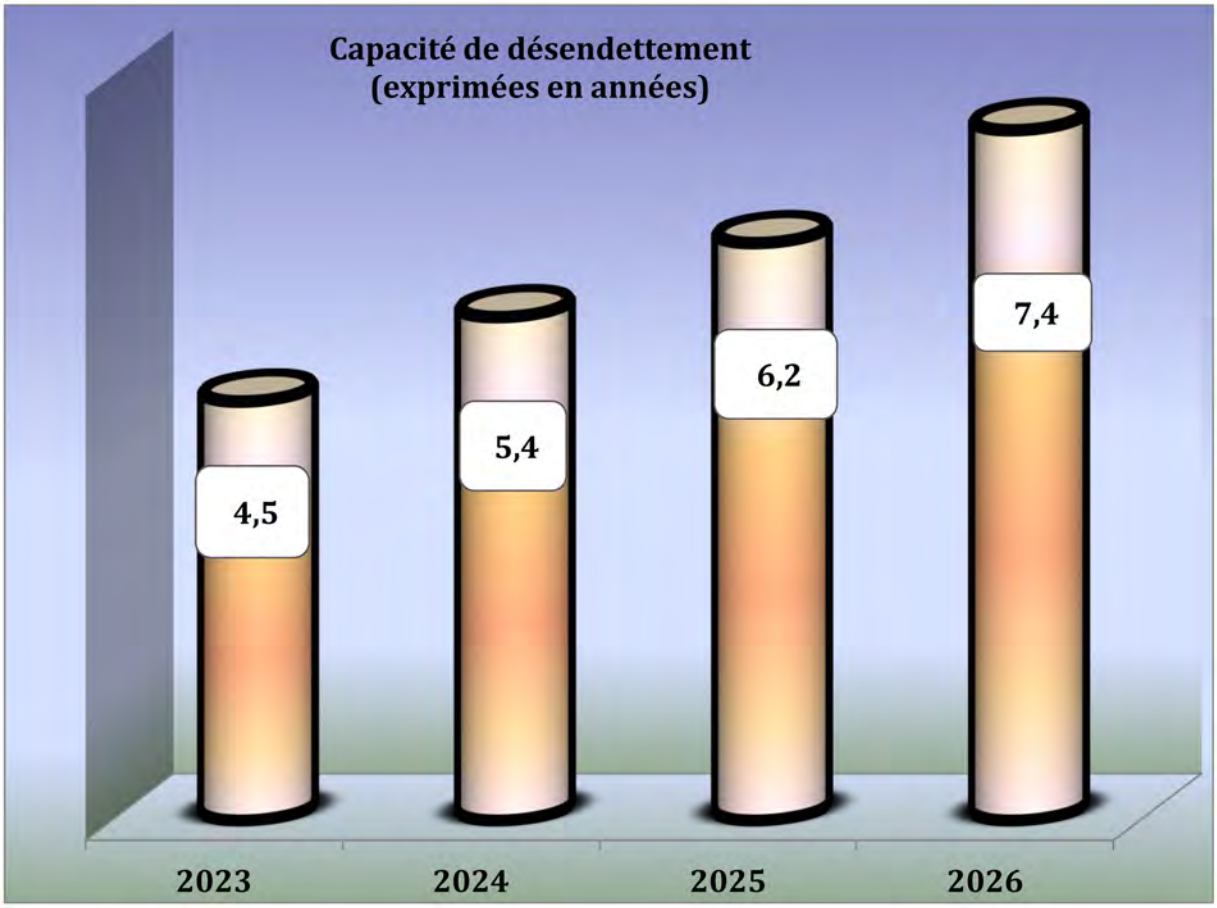

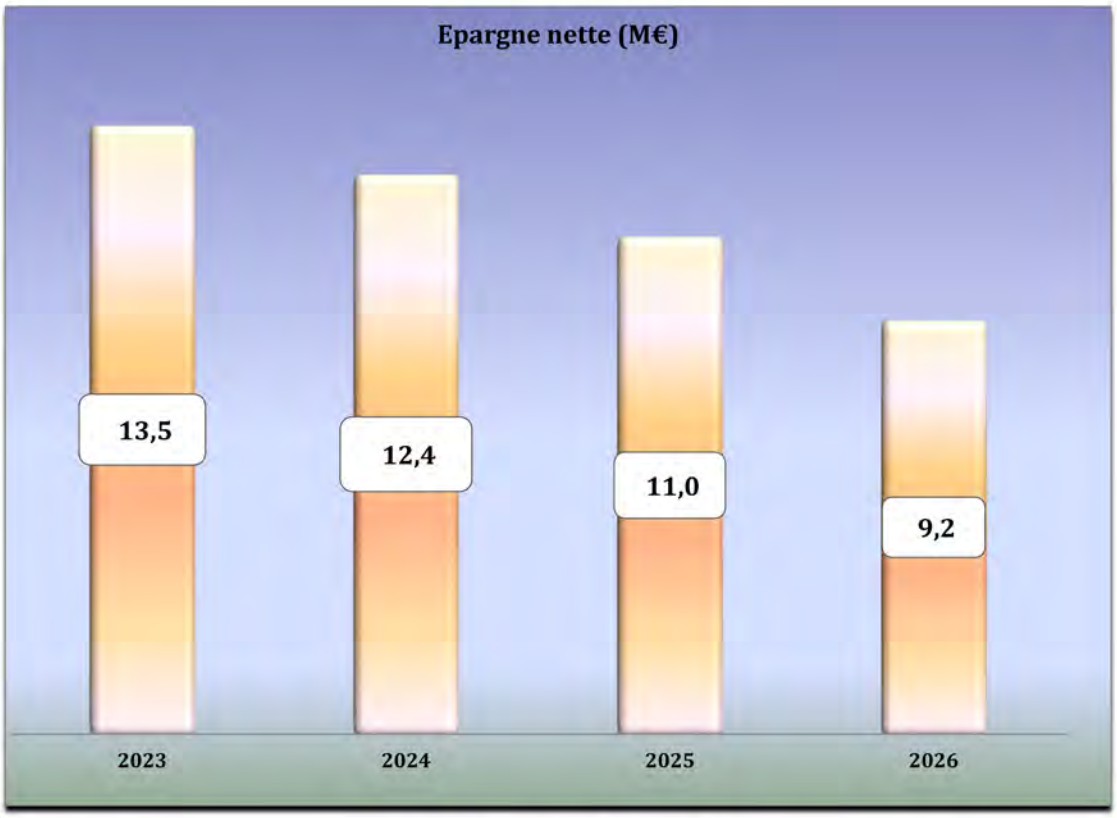

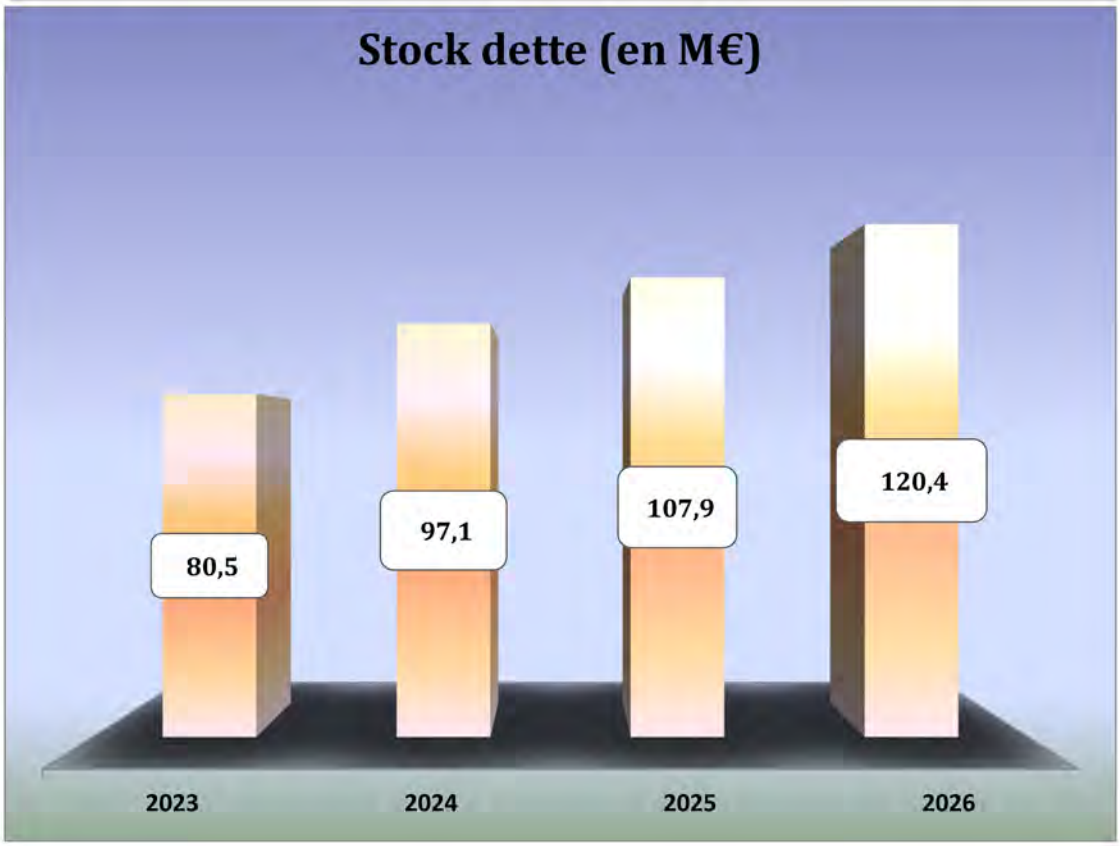

Fin 2026, et dans le cadre des hypothèses présentées, L'agglomération présente une situation financière saine avec notamment une capacité de désendettement qui se situerait à 7,4 années. L'endettement, pour sa part progresse, mais demeure maitrisé, l'autofinancement demeurant élevé avec une épargne nette de près de 9,2 M€ en 2026.

Les grandes masses budgétaires agrégées par politiques publiques en 2023 (en M€)

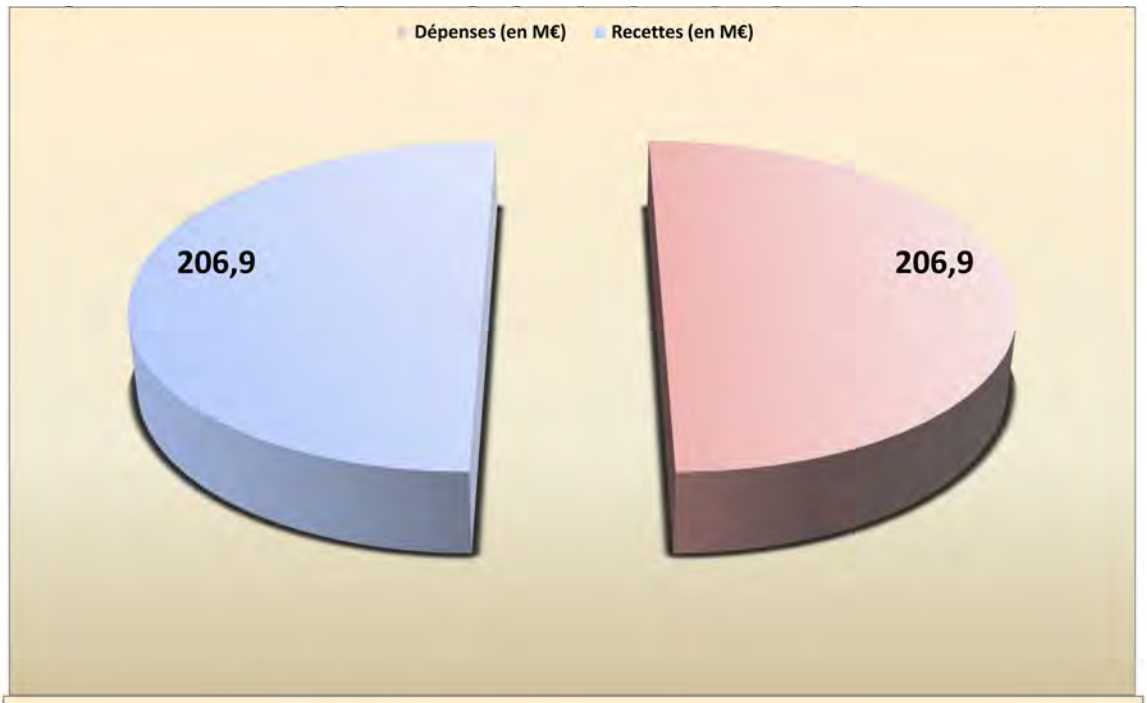

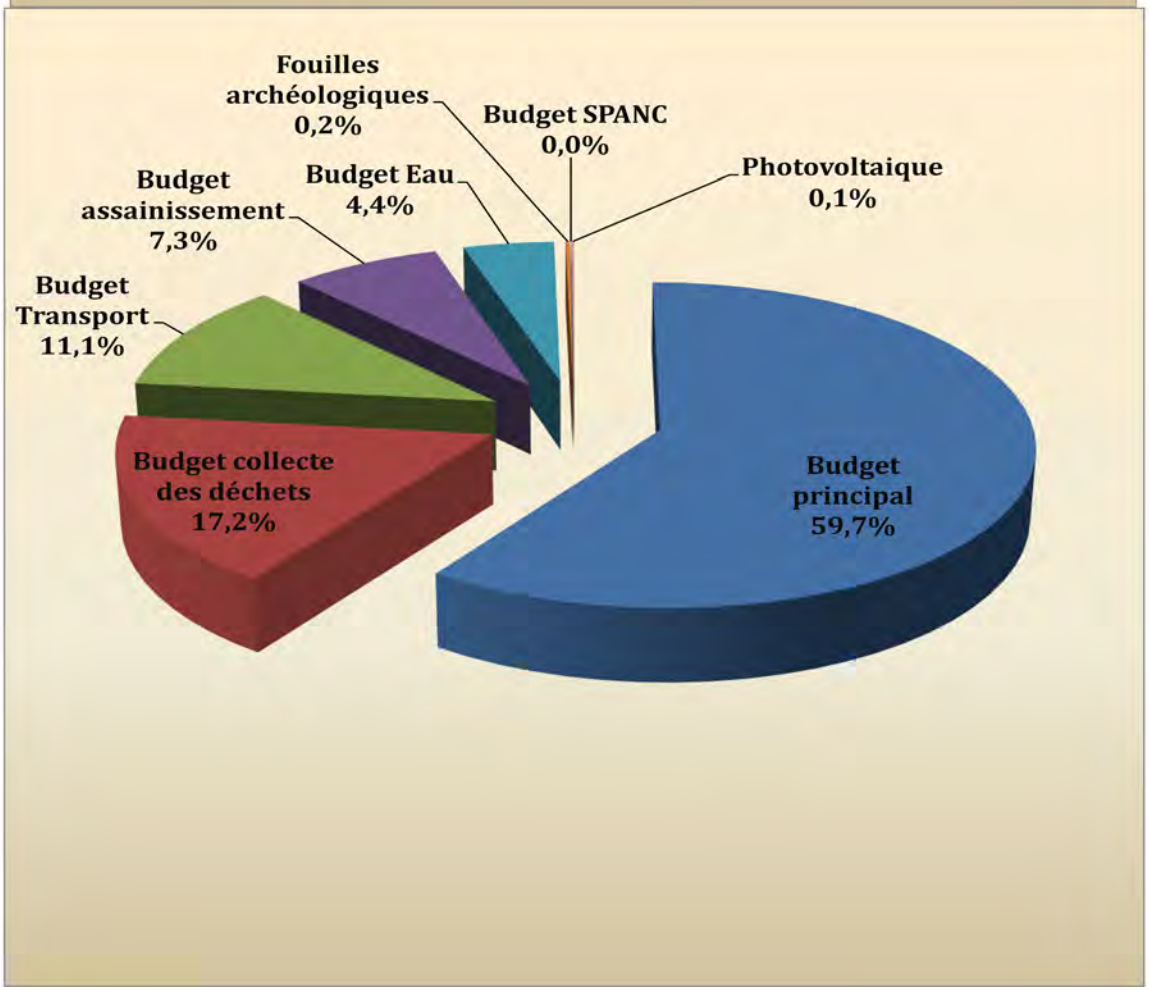

Principaux indicateurs consolidées (au 31/12/2023)		
Autofinancement brut		**26 016 313 €**
Autofinancement net		**18 703 313 €**
Dette		**111 267 280 €**
Capacité de désendettement		**4,3**

Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée, SAM présenterait, au 31 décembre 2023, une situation financière particulièrement positive avec une capacité de désendettement de 4,3 années, un autofinancement net évalué à 18,7 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 111,3 M€, en hausse de 11,3 M€. Tous budgets confondus, le programme d'investissement 2023 est évalué à 59,8 M€.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ACTIONS ET PROJETS 2023

ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS, DÉCHETS, CYCLE DE L'EAU

Partager et préserver nos ressources naturelles

Notre environnement est exceptionnel, et seule une mobilisation collective permettra de le transmettre tel que nous le connaissons aux générations futures. Alors l'agglopôle s'engage, dans chacune des compétences dont elle a la charge, pour instaurer un modèle écoresponsable, et faire de notre territoire un exemple en matière d'économie circulaire. Cet engagement bénéficie à tous nos habitants, mais aussi à toutes celles et tous ceux qui viennent découvrir ces richesses que nous avons à partager.

ASSAINISSEMENT

D'importants **travaux de réduction des flux microbiologiques** dans la lagune de Thau afin d'éviter toute pollution bactérienne jusqu'à la pluie de 2 ans et garantir l'activité pêche-conchyliculture seront entrepris en 2023 pour un montant d'environ **4,160 M€**. Ils comprennent notamment la réalisation de bassins de stockage (restitution Perette - Métairie à Sète), le prolongement de réseau en polyéthylène sur le Quai des Moulins et la traversée de la voie SNCF en direction de la STEP intercommunale des eaux blanches et le renforcement de la capacité de pompage du poste de relèvement du Quai des Moulins. La réalisation d'un forage dirigé du parking du Pont Sadi Carnot jusqu'à la route de Balaruc et le renforcement de la capacité de pompage du Poste de Relèvement Bosc sont également programmés. Tout comme la modification des déversoirs d'orage Rue Montmorency et Rue G. De Gaulle.

Les travaux de renouvellement et de gainage de canalisation d'assainissement des Eaux Usées bénéficieront d'un budget total de **2,5M€.** Et 2023 verra le démarrage de la phase n°2 des travaux de la STEP intercommunale de Sète (création d'un bassin tampon de 6000 m3, démolition de l'ancienne station et construction du bâtiment d'accueil des matières exogènes…) et la fin des travaux, au mois de juin, de la STEP de Villeveyrac (passage de 3 500 Equivalents Habitants à 5 500 EH, abattement de l'azote et du phosphore) pour un montant total de **3,6 M€.**

EAU POTABLE

3M€, c'est le budget qui est inscrit en 2023 pour les travaux sur les **réseaux d'eau potable**. Ainsi, ce début d'année est marqué par une opération emblématique, à hauteur de **350K€,** relative au gainage d'une conduite d'eau potable sur la Promenade Maréchal Leclerc à Sète de diamètre 250 mm sur un linéaire d'environ 525 mètres. Une technique ancienne pour les canalisations d'eaux usées mais récente pour celles d'eau potable qui présente plusieurs avantages : un coût plus faible, chantier plus rapide et surtout une technique sans ouverture de tranchée qui génère moins de poussières et de gêne pour les usagers, pas de transport de matériaux…

De multiples travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sont prévus sur Mèze (Rue Victor Hugo, 1ere partie de la Rue Bessou, Rue des Ecoles et le Bld des Remparts) et sur Sète (Rue du 08 Mai 1945, Rue De Gaulle,

Rue Révolution Péridier, Rue Salvador Allende). Début 2023 verra également la fin de la sectorisation à Mèze et la mise en place de la Télé-relève. Enfin, la réhabilitation des pavillons à Issanka est prévue avec la pose 2 débitmètres sur la conduite Issanka/Sète.

EAUX PLUVIALES

Concernant la **gestion des Eaux Pluviales**, 2023 marquera la fin des travaux, en mars prochain, de la construction du bassin de rétention des Eaux Pluviales d'Airolles, à Frontignan, pour un montant de **1,5 M€** permettant de piéger les eaux de ruissellement du bassin versant d'environ 100 Ha avant qu'elles n'inondent le quartier Airolles / St Martin (jusqu'à la pluie quinquennale).

Des travaux de mise en œuvre de **réseau d'eaux pluviales** se poursuivront selon les schémas directeurs pour un montant de **2,2 M€** (débutés en 2022 tels que Bld Urbain Central 7ième tranche à Frontignan ou Clos des Verdiers à Loupian ou encore Rues du 20 Aout 1944, Fringadelle, 08 Mai 1945 à Bouzigues).

COLLECTE ET DÉCHETS :

Cette année 2023 sera principalement marquée par la rénovation de l'Unité de Valorisation Energétique UVE (fin des travaux fin 2024) et du réseau vapeur d'alimentation de l'usine SAIPOL sur le Port de Sète (fin des travaux en octobre 2023). **55 M€** seront investis, dans le cadre du nouveau contrat de DSP, pour l'installation d'un nouveau four, la mise à niveau du traitement de fumées, une turbine pour la production électrique, et la remise à niveau du réseau vapeur de Saipol (demande de subventions à hauteur **1,65 M€**).

Des investissements, pour un montant d'environ **3M€,** comprenant notamment les travaux de modernisation des déchetteries, l'achat de contenants divers, de 2 Bennes à Ordures Ménagères, de 2 mini BOM et d'autres matériels divers, le démantèlement de l'installation dans le centre de tri d'Oïkos et l'aménagement d'un quai de transfert pour le futur Centre de Tri de la SPL Oekomed à St Thibery (qui permettra le traitement de 5 fois plus d'emballages ménagers recyclables).

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Ici commence la lagune de Thau

Mené depuis 2 ans en collaboration avec l'ARDAM, le programme **«Ici commence la lagune de Thau »,** qui permet de sensibiliser le public scolaire sur le cycle de l'eau grâce à la pose d'une signalétique spécifique dans les cours des écoles, se poursuivra en 2023 au sein de 3 établissements à Frontignan, Gigean et Poussan **(Budget 55 000 €).**

Tout savoir sur le cycle de l'eau...

Comment préserver les ressources naturelles ? Qui sont les micropolluants de nos maisons ? Pourquoi ne doit-on pas tout jeter à l'égout ? Quelles sont les solutions alternatives ? Telles seront les thématiques du cycle de l'eau abordées avec le public scolaire et extra-scolaire lors de la nouvelle opération de sensibilisation qui se déroulera cette année dans les écoles du territoire et lors de visites pédagogiques prévues dans les différentes stations d'épuration de nos communes **(Budget 60 000€)**.

... et le développement durable.

Un programme Education au Développement Durable sera développé cette année sur les 14 communes du territoire, sur le temps extra-scolaire (mercredi et vacances scolaires) à destination du public 3-17 ans sur les thématiques de la réduction des déchets (tri, valorisation et compostage), de l'Ecocitoyenneté, de la Biodiversité et de l'Alimentation **(Budget inscrit 52 000€).**

Le tri se simplifie

Depuis le 1er janvier, le tri est simplifié sur le territoire de SAM. Désormais, tous les emballages peuvent être jetés dans la poubelle jaune, sans exception. Cette simplification va permettre notamment de développer le recyclage de certains emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors et qui constituaient les erreurs de tri les plus fréquentes. Un nouveau mode de fonctionnement qui implique un accompagnement des communes et des citoyens. Ainsi, entre la formation des agents **(34 000€),** l'information de la population via de nouveaux supports diffusés sur les 14 communes **(70 000€)**, le remplacement de bacs de tri en porte à porte pour s'adapter à l'évolution des volumes et à la préparation du tri des bio déchets **(900 000€)** et l'entretien du parc des conteneurs enterrés, c'est un budget de plus **d'un million d'euros** qui est prévu en 2023. A cela s'ajoutera, à compter du mois d'avril la mise à disposition de composteurs pour les particuliers **(100 000€).**

LES ESPACES NATURELS

Aménagement de l'Aire du Pont Levis

Le projet phare sera en 2023 le réaménagement de l'Aire de Loisirs du Pont Levis, une zone de transition entre la ville de Sète et les Salins naturels et protégés de Villeroy, propriété du Conservatoire du littoral et zone classée Natura 2000. L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le site et son aspect naturel tout en prévoyant un accueil pour le public. Il convient de déminéraliser le site, de revégétaliser l'ensemble de la zone par la plantation d'arbres et de désimperméabilisation de 80% de l'aire de loisirs, et notamment la totalité des parkings. Une identité paysagère sera apportée au site, en homogénéisant les revêtements, les clôtures, les mobiliers, les végétaux afin que le site se réinscrive dans son milieu. **Le coût total du projet est de 1,5 M€** avec 2 Maîtrises d'ouvrage SAM et Ville de Sète.

Restaurations hydromorphologiques

Reconquête du milieu, abattement de la pollution bactériologique dans la lagune de Thau par temps de pluie, participation à la lutte contre les inondations de la route départementale… tels sont les objectifs de la restauration de la Bourbou prévue pour le dernier trimestre 2023 à Loupian, et dont les travaux sont estimés à **1,7 M€.** Parallèlement, des études seront lancées au lieu-dit de "l'homme mort" à Marseillan, pour poursuivre ces mêmes objectifs.

PSE Paiements pour services Environnementaux Loupian, Mèze et Villeveyrac

34 agriculteurs du territoire (surface totale 1 537 ha) sont engagés dans un projet expérimental de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) afin de tendre vers une agriculture toujours plus « propre ». Les objectifs poursuivis concernent, d'une part, l'amélioration de la qualité de l'eau via la réduction des intrants agricoles et donc des pollutions des masses d'eau. D'autre part, il s'agit de développer parallèlement des pratiques agricoles favorables au maintien de la biodiversité et des trames vertes, bleues et turquoises, via l'amélioration des systèmes de production et le maintien, voire une augmentation des structures paysagères, telles que les infrastructures agro-écologiques (haies, arbres isolés, bandes enherbées, murets en pierres sèches, mares, etc…). La zone du projet est le secteur de la nappe astienne de Mèze et le bassin versant du Pallas sur les communes de Villeveyrac, Mèze et Loupian. Elle a été désignée au regard d'enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de maintien de la biodiversité. Le projet va durer jusqu'à 2026). **Son budget est de 1 731 200 €** répartis ainsi : 1 169 500 € alloués aux paiements des agriculteurs (100% Agence de l'Eau) et 561.700 € pour le pilotage, l'animation et la communication autour du projet (70% Agence de l'Eau).

Soutenir notre filière conchylicole, économie identitaire de première importance

Pilier fondateur de son action communautaire, le soutien à la conchyliculture constitue une priorité d'action pour les élus de Sète agglopôle méditerranée. C'est pour renforcer l'amélioration de la qualité des eaux de l'étang de Thau qu'un ambitieux programme d'aménagement en matière d'assainissement a été engagé, et se poursuivra cette année notamment avec le développement des traitements membranaires tertiaires. Sète agglopôle méditerranée s'insérera également dans les dispositifs d'accompagnements aux professionnels les plus en difficultés engagés en lien avec les autres collectivités partenaires, et soutiendra, à haiuteur de **33 000 € la campagne de communication** pilotée par le Comité Régional Conchylicole en Méditerranée pour relancer la consommation des huitres de l'étang de Thau.

Un Projet Partenarial d'Aménagement pour la préservation du trait de côte

Dans la continuité de la dynamique de travail enclenchée par l'Atelier des territoires, SAM a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat sur le thème de la recomposition spatiale et en a été lauréat fin 2022. L'ambition générale du PPA est de définir une stratégie d'anticipation pour l'adaptation du littoral et la relocalisation des biens et des activités menacés par le recul du trait de côte à l'horizon de la fin du siècle. **Le projet s'articule autour de 4 axes de travail.** Le premier, qui se déroulera en 2023-2024 établira les cartes de recul du trait de côte à l'échelle des 3 communes littorales à 30 ans et à 100 ans. **80 000 €TTC** ont été inscrits au BP 2023. En 2024, le travail se poursuivra par la détermination des biens et des activités économiques impactées par le recul du trait de côte. L'axe 2 (2024-2025) permettra de concevoir les scénarios de recomposition spatiale de Frontignan plage, site démonstrateur, et approfondir la faisabilité opérationnelle, juridique, et financière du scénario pressenti. L'Axe 3 (2024 également) établira un plan guide de régénération urbaine du triangle urbain central Sète-Frontignan-Balaruc pour adapter les projets urbains au changement climatique et intégrer les besoins de relocalisation des biens et des acticités menacés par le recul du trait de côte. Enfin l'Axe 4 (2024-2025) déclinera une stratégie foncière de recyclage du tissu urbain en vue d'accompagner les transformations urbaines du territoire par la recherche de potentialités d'espaces sous densifiés et à requalifier, la poursuite de la maîtrise des friches industrielles, et l'émergence de nouvelles typologies de densification des lotissements.

Le confortement des falaises de Sète.

Les falaises composant le trait de côte de Sète sont soumises aux aléas maritimes induisant un risque de submersion et une érosion des corniches qui vont nécessiter des travaux de confortement en 2024. **94 000 €** sont inscrits au budget 2023, pour les analyses géotechniques qui se poursuivent actuellement ainsi que l'élaboration des dossiers règlementaires.

Une terre de jeux et d'épanouissement culturel

Inciter les habitants à l'éveil culturel et sportif en développant les initiatives innovantes et les évènements participatifs, c'est tout le sens de l'action mise en place au quotidien par les services de Sète agglopôle méditerranée. Un modèle de politique publique, reconnu à l'échelle nationale, qui se développera plus encore en 2023.

SPORTS

Ouverture du centre aquatique de la Gardiole

Depuis ce 9 janvier 2023, SAM accueille une nouvelle piscine **(9 M€, dont 2,5 M€ en 2023)** avec l'ouverture du « Centre aquatique de la Gardiole » situé sur la commune de Gigean. Cette piscine vient renforcer l'offre d'activités aquatiques sur le territoire notamment à destination des communes situées sur la partie nord du territoire. Avec cet outil, l'enseignement scolaire de natation est renforcé et permet l'accueil de toutes les classes des écoles primaires du territoire. Une large ouverture au public et une offre variée de cours de natation et de gym aquatique sont également proposées. Le planning d'animations mis en place l'an dernier à la piscine Fonquerne a connu un grand succès, notamment les séances de « ciné piscine » et les « jeux aquatiques ». Ce dispositif sera reconduit cette année et développé sur tous les équipements aquatiques de la collectivité.

Des évènements sportifs

Dans le cadre des 20 ans de SAM, un programme d'animation sportive sera organisé le samedi sur les communes du territoire et permettra aux usagers de découvrir les activités sportives pratiquées sur SAM. Un programme d'activités aquatiques sera également développé sur les piscines de SAM afin de célébrer cet anniversaire. En cette année pré-olympique, et dans le cadre du label Terre de jeux, des opérations sportives seront également proposées sur le territoire. Le centre aquatique de Fonquerne accueillera cette année deux compétitions importantes de natation sportive: le championnat de France universitaire en Mars prochain, avec 500 nageurs venus de toutes les régions françaises, ainsi que les championnats régionaux Occitanie de la Fédération Française de Natation.

Une nouvelle piscine à Frontignan

Après plus de 40 ans de bons et loyaux services, la piscine tournesol Di Stefano à Frontignan est en fin de vie, elle doit être remplacée par une nouvelle piscine sur le site des arènes à Frontignan. L'année 2023 permettra de construire l'étude de programmation de ce futur équipement **(100 000 €)**.

Un projet culturel de territoire unique en Occitanie

Rédigé en lien étroit avec les élus des 14 communes, les acteurs culturels, le Conseil de développement, l'Etat et la Région, un projet culturel de territoire sera présenté au vote du Conseil d'agglomération au premier semestre 2023. Il fait suite à de nombreuses réunions depuis février 2022 et vise à penser et favoriser les collaborations entre les acteurs culturels du territoire, ainsi qu'à travailler à des outils communs. Les axes structurants du projet s'articulent autour du maillage artistique du territoire, du rapport à l'écologie et des mobilités. Ils se déclineront notamment au travers du soutien à la création artistique, du patrimoine vecteur d'identité et de valorisation du territoire, d'une culture accessible et inclusive, et de l'éco-responsabilité.

Une médiathèque à Balaruc-les-Bains

Dans le cadre de la structuration de son réseau de lecture publique, SAM a fait le choix de s'engager sur la construction d'une médiathèque qui permettra de desservir le Nord Est du bassin de Thau. L'ouverture de ce nouvel équipement est prévue au second semestre 2025. Les travaux débutent ce premier semestre 2023. Le coût de cette construction: **6,2M€,** ainsi que 450 000€ pour les équipements (livres, jeux etc.). **Dont 1,7M€ en 2023.** Le démarrage des travaux a été décâlé en raison du Covid, puis des fouilles archéologiques. Celles-ci ont en revanche permis de mettre à jour des objets archéologiques de grande qualité qui permettent de reconstituer l'histoire de la ville et de ses bains. Ces objets sont actuellement à l'étude avant présentation scientifique. Depuis quelques années, l'équipe de la médiathèque a su dynamiser et ouvrir ses collections aux balarucois. Ce nouvel équipement permettra de déployer, sur plus de 1.000 m² en intérieur et 1.200 m² en extérieur, de nouveaux projets autour du livre, des jeux et de l'art. Il permettra de desservir, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux, Gigean, mais également Poussan, Vic-la-Gardiole et Mireval, avec comme objectif de proposer une offre documentaire plus large et des activités mobilisant tous les publics : scolaires, retraités, petite enfance, curistes…

Un nouveau Pôle Culturel dans la Cave coopérative de Mèze

Le projet de création **d'un Pôle Culturel** dans l'ancienne cave coopérative de Mèze a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération de SAM le 18 octobre 2018. 2023 permettra le lancement de l'étude de programmation architecturale et économique par un cabinet d'étude **(70 000 €)**. L'appel d'offre pour le choix de l'architecte sera réalisé en 2024, pour un démarrage des travaux en 2025. Le projet est inscrit budgétairement dans le programme pluriannuel d'investissement de SAM pour des travaux sur 2025 et 2026. L'Agglopôle sera maître d'ouvrage pour la médiathèque, l'antenne du conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) et l'auditorium (salle de spectacle) lié au CRI. Cet auditorium, dont le dimensionnement doit être affiné dans le cadre de cette étude, a vocation à être utilisé le plus largement possible. Il sera mis à disposition des autres partenaires, et notamment pour la ville de Mèze, lorsque le CRI n'en aura pas l'usage. **Budget total prévisionnel : 10M€.**

Un plan d'accompagnement sur 4 ans pour les acteurs culturels

Transitions écologiques, environnementales et sociétales… Une étude a été lancée en 2022 afin d'accompagner les festivals du territoire et d'analyser leur fonctionnement au regard des enjeux écologiques, du développement durable et des enjeux sociétaux et économiques. L'accompagnement engagé sur 4 ans permettra une meilleure prise en compte des enjeux d'empreinte carbone, de déplacements des publics et des artistes mais également l'ensemble des éléments qui pourraient permettre un impact carbone minimisé.

Lancement d'un schéma intercommunal de lecture publique

Après une phase de diagnostic et de préconisations menée par la cabinet d'étude 3e Pôle, en fin d'année 2023, la rédaction d'un schéma intercommunal de lecture publique sera lancée. Le rendu du diagnostic et des préconisations est prévu en mars.

Capitale européenne de la culture

Lancée en mars 2022, la candidature de Montpellier, Sète et d'un territoire de 142 communes, au titre de **Capitale européenne de la culture 2028,** continue de se construire à grands pas. Le dossier de candidature a été déposé en décembre 2022. L'enjeu de cette candidature est de pouvoir accompagner et valoriser la vivacité culturelle d'un territoire. Un appel à projets a été lancé en 2022 et a permis la réalisation d'une dizaine de projets sur notre territoire. En 2023, le jury de cet appel à projets a permis d'identifier et d'accompagner à nouveau une trentaine de projets qui se dérouleront sur le territoire de la candidature et celui de Sète Agglopôle Méditerranée, pendant l'année 2023. Ces projets, d'accès gratuits, permettront aux habitants d'accéder à de nouvelles pratiques et découvertes artistiques : théâtre, art plastique, musique, etc… Ils sont aussi au coeur de la politique culturelle du territoire en mobilisant les acteurs culturels, le tissu associatif, et les équipements de Sète Agglopole Méditerranée : TMS, médiathèques, musées… Pour 2023, l'adhésion à l'association porteuse de la candidature se monte à **50 000 €.** Le budget dédié à l'accompagnement et le développement de projets culturels sur le territoire est fixé à **100 000 €.**

20 ans, 20 œuvres : un projet de commémoration pour l'agglo

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée est défini administrativement par l'entente et les compétences communes de ses 14 communes. Il est aussi et, avant toute autre considération, le bassin de vie naturel d'une population riche de traditions et d'histoire, un lieu d'implantation pluri millénaire de l'activité humaine aux abords de l'Etang de Thau. Un territoire remarquable par la qualité et la beauté de ses paysages naturels dont la préservation est aujourd'hui un enjeu majeur. Un territoire porteur d'une mémoire patrimoniale et historique exceptionnelle, fruit d'une activité humaine et culturelle séculaire.

C'est probablement grâce à ces qualités que ce bassin de vie est devenu depuis bientôt une cinquantaine d'années un lieu de vie et de travail privilégié pour nombre d'artistes qu'ils soient natifs de ce pays ou qu'ils aient choisi de s'y installer pour y vivre. C'est aujourd'hui une particularité remarquable de ce territoire reconnue à l'échelle nationale que de compter un si grand nombre d'artistes résidents.

En 2023, à l'heure de commémorer l'existence d'une communauté d'agglomération sur le territoire de Thau, Sète agglopôle méditerranée envisage de marquer une nouvelle étape prospective de son existence en célébrant pour l'avenir les spécificités de son territoire et de ses habitants. Le projet envisagé consiste à réaliser un parcours artistique et culturel à travers les espaces naturels et patrimoniaux du territoire des 14 communes du territoire. Cet itinéraire invitera résidents et visiteurs à découvrir ou à redécouvrir de manière singulière les lieux et les paysages les plus emblématiques du territoire. Ce projet valorisera le rayonnement et l'attractivité des 14 communes du territoire, avec notamment le déploiement par le nouvel office de tourisme intercommunal d'une application dédiée et favorisant le cheminement entre les œuvres et les sites d'implantation appelés à faire écho les uns aux autres. Ce parcours composé d'œuvres et d'installations artistiques liées aux paysages et à l'histoire de ce territoire va contribuer à célébrer de manière sensible une géographie et une mémoire commune des habitants et à réactualiser pour l'avenir les spécificités de ce bassin de vie.

Entre 2023 et 2026, la réalisation de ce projet prendra la forme de commandes artistiques adressées à 20 artistes pour la réalisation de 20 œuvres/installations réparties dans les 14 communes de l'Agglopôle. **Coût du projet : 500 000€ par an, pendant 4 ans.**

MOBILITÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT

L'innovation au service de l'attractivité

Accompagner la jeunesse, favoriser l'apprentissage du secondaire aux études supérieures, œuvrer pour l'insertion dans le monde professionnel local et soutenir la démarche entrepreneuriale nécessitent de disposer d'infrastructures performantes et innovantes. Cette structuration du territoire bénéficie à tous les acteurs socio-économiques, qui font vivre notre territoire et sont partie intégrante de notre identité.

MOBILITE

Après la signature en septembre 2022 de la concession de transport public avec la société Kéolis, ce sont **14M€** qui sont inscrits cette année pour le fonctionnement des 22 lignes de bus du réseau et la modernisation des services à l'usager avec notamment la mise en place d'une nouvelle billettique permettant de commander tous les titres en ligne, de les recharger, de payer par carte bancaire à l'intérieur du bus, mais également de nouvelles bornes d'informations sur les principaux arrêts munies d'un QR code pour connaitre les horaires de passage et de l'identification du réseau sur Google Maps.

- Mais aussi **3,4M€** prévus pour le financement du **transport scolaire** via Hérault Transport
- **3 bus électriques** viendront compléter la flotte existante pour un montant total de **1,75M€**
- **L'aide à l'achat de vélos électriques** est renouvelée pour un montant de **100 000€** et un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé d'ici à l'été afin d'avoir sur le territoire environ 350 vélos électriques en libre-service.
- Dans le cadre de l'aménagement de la **TCSP RD 2, 3.2M€** sont prévus en 2023 pour la finalisation de la voie verte au niveau de la faille de Balaruc (après le

confortement de la faille sur la commune de BLB en 2022) permettant un lien direct entre Sète et Mèze ainsi que la fin des travaux d'aménagement de la gare routière multimodale de Balaruc-le-Vieux dont la livraison est prévue à l'automne 2023.

- **3.3M€** sont prévus pour le PEM NORD pour permettre de payer la participation de SAM prévue dans le cadre de la convention avec la SNCF pour la **construction de la passerelle** dont les travaux viennent de débuter et pour laquelle la livraison est prévue mi 2024; ainsi que pour finaliser les études et lancer les appels d'offres pour la construction du PEM NORD dont les travaux doivent commencer fin 2023 pour s'achever à l'été 2024.

- Au niveau des travaux de voirie et de mobilité, 2023 verra la réalisation du **tronçon de la piste cyclable « Poussan-Montbazin-Gigean »** pour aller par exemple jusqu'à la nouvelle piscine Intercommunale, pour un montant de **220 000 €.** 70.000 € sont prévus pour réaliser un parking pour la Médiathèque de Frontignan. Un budget de **300 000 €** sera consacré à la poursuite de la mise en accessibilité des quais de bus dans les communes.

- Enfin, 2023 verra la finalisation des études au droit de l'entrée de Sète en vue de débuter **les travaux du TCSP sur la RD2 entre le Canal de la Peyrade et l'échangeur Clémenceau,** et des études pour aménager à termes d'autres tronçons cyclables comme le lien direct entre Gigean et Montbazin ou bien encore pour relier la zone du Mas de Klé à la voie verte.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'agglopôle poursuit son appui au développement des entreprises : aide à l'immobilier, accès aux financements, animation cluster, structuration des filières stratégiques… Au total, **600 000€** environ sont budgétisés pour 2023.

- Des aides directes seront apportées aux entreprises pour leur permettre de se développer sur le territoire. L'animation de l'écosystème de l'économie bleue se fera à travers le développement de partenariats avec les pôles de compétitivité et organismes de recherche. Sète agglopôle méditerranée poursuivra sa participation au Fonds d'intervention de l'association Financement Initiative Thau, une plateforme d'initiative locale qui soutient le créateur ou le repreneur d'entreprise par l'octroi d'un prêt d'honneur sans garantie et sans intérêt, ainsi qu'à son fonctionnement, sur la base de 0,50 € par habitant.

- Dans le cadre de la programmation immobilière et foncière pour la création d'un parcours résidentiel complet, **60 000€** seront consacrés à la réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic d'occupation des ZAE communautaires (obligation prévue par la loi climat et résilience).

- Développer une offre de services complète en lien avec les partenaires de l'entrepreneuriat sur l'ensemble du parcours résidentiel de l'entreprise ; favoriser la croissance des filières productives et de l'économie sociale et solidaire ; et animer et accompagner les jeunes entreprises hébergées à Flex pour leur permettre de lancer leur activité et créer des emplois durables : **226 000 €** vont être investis en 2023 dans l'animation d'un parcours entrepreneurial complet.

- Un Hôtel d'entreprises est prévu sur le site des 3 Sommets, au Parc Aquatechnique de Sète. Il s'agira d'un bâtiment mixte (ateliers et bureaux), d'une surface de 2600m2 pour une vitrine de l'entrepreneuriat à l'entrée du territoire. **40 000€** sont inscrits cette année pour la réalisation des études préalables.

- **1,1M€** viendront soutenir le développement de la stratégie d'accueil touristique, avec la subvention à l'OTI, à l'aéroport de Béziers et aux clubs croisières.

- Le soutien aux commerces de proximité sera maintenu avec un budget de **806 900 €** comprenant la subvention de l'aide à l'immobilier de proximité, la création d'un évènement commercial marquant et des animations de l'office de commerces de l'Archipel de Thau. **60 000 €** sont prévus pour réactualiser les périmètres de sauvegarde des 14 communes, évaluer les process actuels et réaliser une étude de revitalisation des commerces de proximité (évaluer le dispositif de veille commercial actuel, proposer pistes d'évolution, analyse des nouveaux comportements des consommateurs, enquêtes ménages et visiteurs sur les dépenses réalisées, analyse de l'environnement urbain, analyse de l'offre commerciale, orientations stratégiques).

- **250 000 €** sont inscrits en 2023 pour promouvoir le territoire, accompagner l'implantation d'entreprises et de porteurs de projets et animer un club d'entrepreneurs par le financement de l'association Blue.

- L'organisation d'une offre de formation favorisant l'inclusion et l'insertion professionnelle sera développée **(118 190 €)** et l'accompagnement complet de l'insertion par l'activité économique, en lien avec la mission locale sera structuré **(589 535 €)**.

AMÉNAGEMENT

Pour soutenir pleinement les aménagements réalisés par les 14 communes qui la composent, Sète agglopôle Méditerranée s'est dotée d'une enveloppe fonds de concours de **10 M €.** Cette enveloppe, destinée à soutenir les projets s'insérant dans des objectifs de développement durable, de coopération intercommunale ou d'amélioration de la qualité de vie des habitants, permettra cette année encore de voir des projets structurants émerger, en ainsi renforcer l'attractivité de notre territoire.

En 2023, près de **2,9M€** sont prévues pour les différentes concessions d'aménagement qui concernent les ZAE (zones d'activités économiques) et la ZAC Balaruc-Loisirs, avec des acquisitions foncières et de bâtiments, des travaux de mise en état de fonciers (démolition et dépollution), des réévaluations de bilans et de prix de vente.

Les acquisitions foncières, pour près de **3,6M€,** concerneront principalement en 2023 **l'acquisition des locaux de la pépinière FLEX**, des mesures compensatoires pour les ZAE et des acquisitions d'autres fonciers. Des études seront également menées pour la poursuite du programme « Territoire Pilote de Sobriété Foncière ».

Dans les bâtiments et équipements communautaires :

- **3 370 000€** seront consacrés cette année aux travaux sur les différents bâtiments culturels de SAM , dont la rénovation du bardage bois de la Villa Loupian pour **300 000 €,** divers travaux au Théâtre Molière, au Conservatoire Manitas de Plata, au Musée de l'Etang à Bouzigues, ainsi que dans les différentes Médiathèques **(567 000 €).**

- Un budget de **2.960.000 €** sera consacré cette année aux **équipements sportifs** avec notamment des travaux d'entretien à la **piscine Di Stephano (250 000 €)**, au centre balnéaire Raoul Fonquerne **(100 000 €) et de renovation du stand de tir** du Pont Levis **(26 000 €).**

Mais aussi :

- Poursuite des travaux de construction de l'antenne universitaire dans l'ancien collège Victor Hugo à SETE (ouverture pour la rentrée scolaire 2024) pour un budget de **3M€.**

- Fin des travaux sur l'Ecosite de Mèze **(620 000 €).**

POLITIQUE DE LA VILLE & SANTÉ - LOGEMENT & GENS DU VOYAGE CISPDR - SYSTÈMES D'INFORMATION

Venir en aide à toutes celles et tous ceux qui sont dans le besoin c'est plus qu'un devoir, c'est un engagement au cœur des priorités de Sète agglopôle méditerranée. Cet accompagnement se fait au travers de différentes instances, complémentaires entre elles et nécessaires pour aboutir à une action publique de proximité.

POLITIQUE DE LA VILLE & SANTÉ

Le pilotage du Contrat de ville sur les 3 Quartiers prioritaires de la ville, situés à Sète et Frontignan, est assuré par Sète agglopôle méditerranée. **85 000€** sont investis en 2023, en fonctionnement, pour développer de nouvelles actions au plus proche des habitants et pour co-construire les fondations du futur contrat de ville 2024-2029.

• La crise sanitaire a permis de rappeler que la santé est la principale préoccupation des habitants. **Un Contrat Local de Santé** sera mis en place à l'échelle de la Ville de Sète dans un premier temps, avec la définition d'un diagnostic territorial de santé, la détermination d'un programma d'actions et le recrutement d'un coordinateur, auquel la Ville de Sète participera **à hauteur de 30 000 €**. Ce CLS sera suivi par la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale. Il facilite enfin l'éclosion d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle et multisite et la création d'un centre de santé sur le QPV de l'Ile-de-Thau afin de répondre aux besoins d'accès aux soins de ses habitants.

• **La coordination de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)**, qui nécessite la définition de conventions avec les deux bailleurs sociaux, est pilotée par SAM. Les agents dédiés à cette mission et ceux affectés à la Maison du Projet de rénovation urbaine (Ile-de-Thau) travailleront en étroite coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions définies collectivement.**110 000 € seront consacrés à cette mission.**

La mission prioritaire de l'Equipe Politique de la ville en 2023 sera d'animer le pilotage de la création du nouveau **Contrat de ville.** Ce travail prendra en partie appuie sur la prestation d'un consultant pour un montant de **14 400 €**, à la charge de SAM. Il permettra de définir les orientations de ce nouveau Contrat de ville, en particulier dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion ; mais également sur les questions d'accès aux droits et de liens les publics les plus fragiles ; transversalité, les séniors et les jeunes.

CISPDR

Des formations spécifiques dispensées au sein du CISPDR

La Formation spécifique constitue l'un des axes forts porté par le CISPDR de SAM; elle est dispensée au profit des agents, des élus, des responsables d'associations, d'organismes, d'institutions, des chefs d'entreprises… et concerne des sujets comme l'Egalité femmes/hommes, les violences intrafamiliales et les discriminations, les valeurs de la République et de laïcité, la gestion des conflits ou encore la prévention à la radicalisation. 3 400 € sont prévus en 2023 pour ces formations.

Prévenir le harcèlement au sein des établissements scolaires

C'est une nouveauté en 2023 : le CISPDR de SAM, l'Education Nationale et l'association les Cinquantièmes Hurlants ont souhaité mettre en place un projet pour prévenir des addictions, des discriminations, du harcèlement, des violences qui peuvent être commises en milieu scolaire (pour les élèves de CM1, CM2 ET 6ème) avec l'outil théâtre forum dont le but est de mettre les élèves en réflexion sur toutes les problématiques qu'ils peuvent rencontrer durant leur scolarité. **Budget 2023 : 9.000 €**

Le Hub nomade

Le Hub nomade poursuit son objectif d'aller à la rencontre des publics en difficulté, non-diplômés, jeunes sans emploi, décrocheurs scolaires, plus de 50 ans... sur l'ensemble du territoire de SAM. Cette année, il se diversifie en œuvrant au sein des supermarchés. Tels les auteurs de romans, il va s'installer et proposer aux consommateurs différentes formules: remises à niveaux, emplois, formations et répondre à leurs besoins sociaux. Budget : 700 €.

Des médiateurs pour nos QPV

Afin d'améliorer la protection et la préservation de l'environnement, et donc de renforcer la qualité de vie quotidienne des habitants, un service de 4 médiateurs de proximité a été mis en place au sein de l'Agglopôle, répartis en deux équipes sur les deux QPV de Sète, l'Ile de Thau et Centre-Ville - Ile Sud. Ils interviennent sur les espaces publics, les transports en commun, l'habitat social, les établissements scolaires. Ils apaisent les situations tendues et favorisent la diminution d'actes transgressifs. Coût : 700€.

LOGEMENT & GENS DU VOYAGE

Une volonté politique réaffirmée en faveur de l'habitat

L'action en faveur de l'habitat privé et du logement social est en progression depuis 2017. Aussi, 2022 a vu une augmentation du Budget concernant le financement de l'habitat (amélioration et soutien à l'offre nouvelle de logement locatif social) avec une DM de 1M€ sur un budget initial de 3M€. L'objectif est donc pour l'année 2023 de maintenir à minima le même niveau de crédits dès le vote du Budget, soit **4M€** pour l'année 2023.

Modernisation des aires d'accueil

La somme de 400.000 € pour des travaux d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, montant qui comprend notamment la mise en place d'un système de paiement d'avance sur l'aire de Frontignan qui va permettre une meilleure gestion de l'aire, d'optimiser les recettes et de réduire les consommations d'eau et d'électricité qui atteignent des sommets sur les 2 équipements.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Sécurisation des systèmes informatiques

Pour la direction des Systèmes d'Information, outre les dépenses récurrentes **(482 000€)** de licences logiciels annuelles, de renouvellement d'équipements et matériels informatiques, les objectifs 2023 sont d'une part d'acquérir de nouveaux logiciels métier (Annualisation du temps de travail, CRM, Contrôle de gestion) et d'autre part de sécuriser encore plus les systèmes d'information. Dans le cadre du plan France relance, auquel Sète Agglopôle méditerranée a été retenu suite à un appel à candidature, l'Agglopôle rentre dans la deuxième phase du projet en 2023 avec le pack relais. Un investissement à hauteur de **72 000€** est prévu à cet effet, subventionné à hauteur de 50 000€ par l'ANSSI. L'objectif est de permettre toujours plus de services en sécurisant les usages et les méthodes. En dépense de fonctionnement, l'embauche d'un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) permettra de compléter ce dispositif et de s'engager dans cette démarche sur du long terme.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : FAIRE FACE À LA CRISE

Le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Parmi les effets de l'inflation, la flambée des coûts de l'énergie impacte fortement le budget des ménages mais également les finances des collectivités. Sète agglopôle Méditerranée agit en faveur de la réduction de sa consommation en énergie. Bâtiments communautaires, éclairage public, développement des énergies renouvelables… un programme de sobriété énergétique est déployé avec pour objectif de limiter l'impact carbone de la collectivité, mais aussi de réaliser de substantielles économies.

Un plan de sobriété énergétique pour l'agglo

L'année 2022 a été marquée par une crise de l'approvisionnement énergétique entrainant une importante inflation des coûts de l'énergie et des matières premières. Les fortes hausses des coûts induits par cette crise de l'approvisionnement nécessitent une adaptation rapide et volontariste des politiques publiques, condition essentielle au maintien de la qualité des services publics. En effet, sans actions volontaristes de la part de la collectivité, la flambée des coûts de l'énergie aura pour conséquence une augmentation d'environ 1,7 M€ des dépenses énergétiques 2023 de Sète agglopôle méditerranée. Sète agglopôle méditerranée a donc mis en place dès la fin de l'année 2022 un plan de sobriété énergétique, qui vient compléter les mesures déjà mises en place avec succès (Contrats performants d'exploitation et de maintenance des installations climatiques des bâtiments les plus énergivores, et de l'éclairage public dans les zones d'activités…). Ce plan de sobriété énergétique porte à court terme sur la réduction des consommations de gaz et d'électricité des bâtiments (température fixée à 18°C dans les bureaux et les bâtiments publics) et dans les zones d'activités économiques (extinction entre 23h et 5h); des consommations d'eau ; des dépenses de carburant ; des consommations de papier et consommables, ainsi que sur des mesures de sobriété numérique (réduire la consommation des appareils informatiques). Des mesures seront également prises sur le plus long terme pour Engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux et développer la sobriété dans les mobilités en favorisant le covoiturage et en développant l'utilisation du vélo dans les déplacements inter-sites notamment.

Création d'un service de Conseiller en énergie partagé (CEP)

L'agglomération souhaite accompagner et faciliter la mise en œuvre des politiques de maîtrise des consommations énergétiques sur le patrimoine public communal et intercommunal et pour cela créer et animer un service de "conseil en énergie partagé" sur son territoire. Le dispositif s'inscrit dans le cadre de L'appel à projet « Conseiller en énergie partagé » de l'ADEME Occitanie 2022. Il s'agit de soutenir financièrement, pendant minimum 3 ans, le recrutement à temps plein d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur la période d'avril 2023 à avril 2026. Le CEP aura pour rôle d'apporter conseils et accompagnement aux projets énergétiques des patrimoines de l'agglomération d'une part et des communes d'autre part. Il s'adressera aux moyennes et petites communes non pourvues de techniciens "énergie" qui adhéreront au service et travaillera en relation étroite avec la direction Bâtiment mutualisée agglo/ville de Sète. Il ciblera principalement la gestion de l'énergie du patrimoine existant (bilan énergétique, analyse et préconisations, suivi) et les projets de rénovation énergétique plus spécifiques portés par les communes et l'agglomération, en particulier pour bâtiments publics concernés par le décret tertiaire.

Mise en place de l'amortisseur électricité

Sète agglopôle méditerranée n'est pas éligible au bouclier tarifaire mis en place par l'Etat pour les collectivités de petites tailles. En revanche, elle bénéficie depuis le 1er janvier 2023 du nouveau dispositif "amortisseur électricité". Dans le cadre de ce dispositif, l'État va prendre en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix (50% de la tranche du prix supérieure à 180 € / MWh, jusqu'au prix plafond de 500 € / MWh). La baisse du prix apparaît directement sur la facture et une compensation financière est versée par l'État aux fournisseurs d'énergie. L'impact pour Sète agglopôle sera de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros.